

## **Compte rendu de la séance du 6 mai 2024**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### **PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 6 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures sept, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 19 avril deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER

Luc FERRY a donné pouvoir à Shirley WIRDEN

Dorine BREGMAN, a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT

Sortie d'Ariel WEIL à 20 h 17

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 07 puis, par suite du départ de Monsieur Ariel WEIL, la présidence est reprise par Madame Karine BARBAGLI à 20 h 18.

## **Ordre du jour**

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC 2024 04** Désignation du secrétaire de séance

**PC 2024 05** Approbation du PV du 23 janvier 2024

### **COMMUNICATIONS**

Communication portant sur l'hommage à Brigitte CAZAUX et à Jean-Louis POURRIAT

Communication portant sur l'incendie du boulevard des Italiens

Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques

Communication portant sur les fermetures de classes en cours

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

Vote sur la procédure d'inscription en urgence

**PC 2024 06** Adoption du compte administratif de l'État Spécial du secteur Centre pour l'exercice 2023

**PC 2024 07** Avis sur le Compte de gestion 2023 de l'État spécial d'arrondissement de Paris Centre

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2024 DU 80** Dénomination place Marguerite Porete (Paris Centre)

**2024 DAC 20** Subventions (705 000 euros) et avenants à convention avec trois structures de création et de diffusion de la danse (PC, 18e, 20e)

**2024 DAC 22** Subvention (1 070 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip-hop (Paris Centre)

**2024 DAC 420** Subventions à trois associations d'ateliers artistiques, signature d'une convention et de deux avenants à convention

**2024 DAC 62** Subvention (10 790 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e)

**2024 DAC 131** Budget participatif 2021 : subvention d'équipement (320 000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre)

**2024 DAC 176** Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions

**2024 DAC 219** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

**2024 DAC 333** Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

**2024 DAC 247** Subventions (11 150 euros) à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir

**2024 DAC 309** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Cartier-Bresson et Martine Franck au 198 rue de Rivoli à Paris 1er

**2024 DAC 327** Demande de classement en tant qu'objet mobilier à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France de l'antependium conservé à l'église Saint-Eustache (Paris Centre)

**2024 DAC 357** Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions

**2024 DAE 11** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (950 500 €) en faveur de l'économie circulaire

**2024 DAE 113** Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €

**2024 DAE 95** Subvention de 3 000 euros à l'école d'arts appliqués Duperré pour la réalisation d'une œuvre dans un équipement sportif, à l'occasion de l'Olympiade Culturelle et du projet des 24 œuvres

**2024 DAE 114** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions

**2024 DASCO 18** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros)

## **COMMUNICATION**

Communication portant sur les Foulées

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2024 DDCT 41** Subventions (10 000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée à Paris Centre

**2024 DFPE 91** Subventions (152 655 euros), avenant n° 4 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective Crèche du Village Saint-Paul située 6, rue de l'Ave Maria (4e)

**2024 DJS 84** Baignades en Seine : approbation du principe de gratuité d'accès aux 3 sites de baignades et autorisation de déposer toute demande administrative relative à la réalisation de 3 sites (12e 15e, PC)

**2024 DLH 30** Projet de cour oasis pour le collège Victor Hugo situé 11 rue Barbette - Scission de la copropriété du 62-66 rue Vieille du Temple (Paris 3e)

**2024 DLH 51** Réalisation, 1 passage du Maure, 6 rue Brantôme et 16 rue Brantôme (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 158 logements sociaux par Erigere, Subvention (2 055 051 euros)

**2024 DLH 79** Location de l'immeuble 51 rue Saint-Antoine 4e à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

**2024 DLH 100** Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

**2024 DPE 22** Subventions (45 300 euros), à sept associations œuvrant pour le compostage de proximité et signature de deux conventions et un avenant

**2024 DPE 24** Subventions (121 000 euros) et conventions avec huit structures œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets

**2024 DSOL 26** Aide alimentaire - 13 subventions de fonctionnement (718 424 euros) à 13 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ; 9 avenants

**2024 DSOL 47** Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

**2024 DSOL 49** Subventions (8 500 euros) à trois associations pour leurs actions de renforcement du lien social et de soutien aux seniors isolés

**2024 DSOL 51** Subventions (11 200 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive

**2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention

**2024 DSP 16** Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

**2024 DTEC 4** Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluviomaritime de l'Axe Seine

**2024 DVD 43-1, 43-2, 43-3** Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules

**2024 SG 23** Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

### **VŒUX**

**VPC 2024 05** Vœu Présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'entretien du terrain multisport du jardin Nelson-Mandela à Paris 1

**VPC 2024 06** Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'entretien de la voirie à Paris

**VPC 2024 07** Vœu déposé par Aurélien VÉRON relatif à la réduction de la population des goélands dans Paris Centre

**VPC 2024 08** Vœu déposé par Christel TORIELLO relatif à la situation de la place St Gervais

**Vœu** déposé en procédure d'urgence par l'exécutif relatif à la situation de la place St Gervais

**VPC 2024 09** Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu·es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif au plan de sécurité pendant les JOP et à la vidéosurveillance dans le secteur de Paris Centre

**VPC 2024 10** Vœu déposé par Corine FAUGERON et les élu·es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à la mise à disposition pendant les JOP d'un mode d'emploi précis sur les accès du secteur de Paris Centre

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC 2024 04 Désignation du secrétaire de séance**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

... désigne Boris JAMET-FOURNIER aujourd'hui. S'il n'y a pas de voix contre, personne ne qui s'y oppose, c'est Boris qui sera désigné secrétaire de séance. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

*Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.*

Voilà pour les pouvoirs signalés à ce stade et nous verrons en fonction du déroulement de la séance.

**PC 2024 05 Adoption du PV de la séance du 23 janvier 2024**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voulais vous demander d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Concernant le procès-verbal, nous avons l'habitude de voter cela très rapidement. Il se trouve que le travail est formidablement bien fait, donc je tiens à remercier les équipes de la mairie. Simplement, le travail est tellement bien fait que, quand il manque un mot, cela se voit. Nous sommes déjà venus à ce sujet vous signaler qu'il manquait les mots tenus par Jacques BOUTAULT à la séance du 7 novembre dans le procès-verbal de cette séance où Monsieur BOUTAULT nous avait qualifiés de « suprématistes » parce que nous avons défendu un vœu demandant à la mairie d'apporter son soutien au peuple, à l'État Israélien qui avait été victime d'une attaque terroriste. Cela avait été acté dans la séance de la fois dernière que nous allions remettre ces propos dans le procès-verbal, Madame FAUGERON, secrétaire de séance, nous l'avait dit, et là je constate en ouvrant à l'instant le site de la mairie de Paris Centre, en allant voir le procès-verbal qui a été publié que ces propos n'apparaissent pas. Nous avons là un vrai problème, parce que s'il suffit de débrancher son micro pour pouvoir insulter à tout-va...

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous arrête parce que nous sommes au début du Conseil et ce n'est pas un moment de tribune libre. S'il y a un mot, et je me suis engagé, qui manque, nous l'ajouterons.

**Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre**

Tout de suite, parce que cela fait trois fois que nous vous le demandons.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous sommes en début de séance, nous avons d'importantes annonces à faire. Non, il n'y a pas de débat, pardon Jacques, le sujet se réglera en dehors du Conseil.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Chaque personne est libre de corriger ses propres propos comme il le souhaite, et nous n'avons pas à imposer des propos à un élu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il y a une procédure, écoutez, Jacques...

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Donc il suffirait d'insulter n'importe qui et de demander à retirer les propos ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

S'il vous plaît. Je vous demande de vous arrêter. Nous allons couper les micros.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

C'est formidable !

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous demande de vous arrêter, il n'y a pas de dialogue. Je vous remercie de faire cette démonstration devant ce grand public. Il y a un processus qui est tout à fait calé, qui a toujours fonctionné. Nous envoyons le procès-verbal à tous les présidents de groupe, il y a souvent des erreurs, il y a des corrections qui sont faites, qui me remontent par les présidents de groupe. S'il y en a et s'il y a un débat, la solution est très simple, les conseils sont enregistrés. S'il y a un débat, c'est déjà arrivé par le passé, nous écouterons les bandes et nous le vérifierons. Ce n'est certainement pas là, maintenant, que nous allons faire cette correction. Je m'étais engagé à ce que l'intégralité, surtout s'il y a une demande, des propos qui ont été tenus par les uns et les autres soient assumés par chacun, soient écrits. Je n'en avais pas connaissance, puisque vous portez ce point à ma connaissance en début de séance. Je ne crois pas avoir reçu d'interpellation à cet égard, je ne crois pas avoir reçu ni email ni quoi que ce soit. Il y a des choses qui peuvent se régler en dehors des séances, nous n'avons pas besoin d'attendre pour avoir une tribune en début de séance.

Ce point, merci de me le signaler en dehors de la séance, s'il vous plaît, nous allons le régler. Si vous ne voulez pas voter le procès-verbal, libre à chacun de voter ou ne pas voter le procès-verbal. Je vous ai dit que nous le voterions, je le maintiens au vote avec cette proposition de ma part que, s'il y a une correction à apporter, elle se fera à condition que tout le monde soit d'accord. S'il faut recourir aux enregistrements, nous recourrons aux enregistrements, il n'y a pas de problème pour cela. Pas maintenant, ce n'est pas un débat.

Je reviens à la proposition que j'avais d'approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je note 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Il n'y a que 4 possibilités. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote pour ? Je vote pour avec cette vérification que je m'engage à faire. Je vous remercie.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

## **COMMUNICATIONS**

### **Communication portant sur l'hommage à Brigitte CAZAUX et à Jean-Louis POURRIAT**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre Ariel WEIL**

Je suis désolé de commencer ainsi la séance, surtout que j'ai des annonces à faire, qui sont plutôt des annonces tristes, même si je suis heureux d'avoir un moment d'hommage pour deux personnalités qui nous ont quittés, deux anciens élus.

Je vais demander le silence et que tous les élus soient présents pour cet hommage que je voudrais que notre Conseil rende à Brigitte CAZAUX et à Jean-Louis POURRIAT qui sont deux anciens élus du 4<sup>e</sup> arrondissement dont nous avons appris la disparition récente.

D'abord, commencer par le dire, Madame Brigitte CAZAUX, je salue les nombreux amis et la famille qui est là, est décédée le jour de Pâques, le 31 mars 2024, elle avait 89 ans. Et puis Jean-Louis POURRIAT qui était ancien adjoint, ancien premier adjoint de Dominique BERTINOTTI de 2008 à 2012, a disparu le 24 avril à l'âge de 77 ans, dont la famille est également là et que je salue.

Brigitte CAZAUX a été élue conseillère, puis adjointe au maire du 4<sup>e</sup> arrondissement lors des mandats de Pierre-Charles KRIEG que beaucoup n'ont pas connu ici, mais connaissent par le nom qu'il a donné à la Halle des Blancs Manteaux, et de Lucien FINEL qui ont été maires de l'arrondissement à la fin des années 1990 et jusqu'en 2001. Puis, elle avait été élue d'opposition sous le premier mandat de Dominique BERTINOTTI. Je n'ai pas eu l'occasion de la connaître en tant qu'élue, mais je l'ai bien connue ensuite en tant que personnalité engagée du quartier. Je crois qu'il n'y a guère peut-être que toi, Corine, qui l'as fréquentée au Conseil, qui t'en rappelle et tu en as gardé de très bons souvenirs, tu me l'as indiqué. Je n'ai d'ailleurs aucun mal à te croire, puisqu'après renseignements pris sur les élus qui faisaient partie du Conseil à l'époque, je pense à Évelyne ZARKA qui a siégé longtemps à ce Conseil aussi, Geneviève CAZAUX était une personne très appréciée dans le 4<sup>e</sup> arrondissement à l'époque où elle était élue, au-delà même des clivages politiques et elle se distinguait déjà à l'époque par sa personnalité très douce, tolérante, respectueuse aussi, avec beaucoup de jovialité et de gentillesse, j'ai beaucoup d'amis qui m'en ont parlé.

Je l'ai connue aussi parce qu'elle a continué à s'engager bien au-delà de son mandat. Elle était très attachée à Paris Centre, elle a habité plus de 20 ans dans le 3<sup>e</sup> et dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, précurseur déjà de ce regroupement, rue des Francs-Bourgeois, quai de l'Hôtel de Ville et rue Saint-Antoine. Elle y a mené tout au long de sa vie des combats importants que je souhaite remarquer, notamment la lutte contre le VIH avec la distribution de protections dans les bars le soir ou l'accompagnement de femmes victimes de violences,



plus particulièrement les prostituées de ce quartier. Elle a également été membre de l'association culturelle du 3<sup>e</sup> arrondissement À L'Avenir, et aussi de L'Union Nationale des Combattants, impliquée dans l'antenne locale de la Croix-Rouge et dans bien d'autres œuvres sociales que je ne cite pas ici, mais je l'ai connue dans cet engagement-là auprès de vous alors qu'elle était représentante de l'UNC et également à la Croix-Rouge.

Elle a été aussi très engagée dans le Conseil de quartier Saint-Gervais et je me souviens d'elle à l'organisation du fameux vide-grenier qui était évidemment un vide-grenier solidaire, mais aussi un moment de sociabilité important de la place Saint-Gervais et dans tout quartier.

Je voudrais remercier les proches de Madame CAZAUX qui sont présents dans cette salle, son compagnon aussi, Jean-René PENNARUN qui est là au premier rang. Je vais vous citer, parce que vous êtes tous venus, Laurent BADERIAN , Liliane, Espérance, Jacqueline GRILLOUX, je crois, n'a pas pu venir ce soir, on m'a annoncé ce matin dans une commémoration qu'elle était souffrante et j'ai aussi une pensée pour elle en lui souhaitant un prompt rétablissement, Jacqueline, Françoise, et, bien sûr, Annick TOUZEAU, dite Madame la Baronne, que je voudrais saluer, qui est toujours là pour nous informer, pour nous tenir au courant de la santé des uns et des autres et nous nous préoccupons toujours de la vôtre, vous le savez.

Je voudrais maintenant parler de Jean-Louis POURRIAT qui a été élu en 2001 et qui a été adjoint dès le premier mandat de Dominique BERTINOTTI. Il a été réélu ensuite dans le second mandat et nommé premier adjoint par la Maire en 2008 dans le contexte d'une lutte importante qu'ici aussi certaines ont connue, je pense à toi, Corine, à Évelyne ZARKA, à des élus que j'ai côtoyés en tant que Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, celle de la lutte pour la sauvegarde d'une offre de soins à l'Hôtel-Dieu. Vous savez que ce sujet nous tient à cœur, qu'il n'est pas totalement éteint, nous sommes encore dans la discussion sur le futur projet de l'hôpital, au moins aujourd'hui y a-t-il un projet qui n'est pas celui de la fermeture de l'hôpital. Si c'est le cas aujourd'hui, nous le devons au combat d'un certain nombre de gens dont Jean-Louis POURRIAT qui a été un membre très actif du collectif Sauvons l'Hôtel-Dieu, d'autant plus actif que c'était un grand personnage de la médecine publique parisienne et qu'il le faisait avec cette expertise et cette reconnaissance qui allait bien au-delà des clivages politiques, il n'était d'ailleurs pas encarté, mais premier adjoint de la Maire de Paris, Dominique BERTINOTTI.

Jean-Louis POURRIAT était médecin de profession, il était même professeur, PU-PH, chef de service des urgences de l'hôpital Jean-Verdier entre 1989 et 2001, chef des urgences et du SMUR du service des urgences et de réanimation de l'Hôtel-Dieu entre 2001 et 2012 et des urgences de Cochin entre 2010 et 2012 au moment où c'était un service bi-site à la fois sur l'Hôtel-Dieu et Cochin. Il avait été responsable aussi de l'unité médico-judiciaire, la fameuse UMJ qui fait l'une des grandes richesses et l'un des grands atouts de l'Hôtel-Dieu entre 2014 et 2016, également président du comité consultatif médical de l'Hôtel-Dieu entre 2002 et 2012 et il n'a eu de cesse de défendre une offre de soins de proximité dans cet établissement et plus largement dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Aujourd'hui, je rappelle que l'Hôtel-Dieu est le seul hôpital du centre de Paris, en tout cas de Paris Centre, nous y sommes extrêmement attachés et dans la perpétuation de l'engagement du professeur POURRIAT qui ne se résume pas uniquement à celui-là.

Je voudrais citer un certain nombre d'autres causes, celle du bien vieillir, de l'organisation des ateliers santé dans l'ancien pôle parents de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement qui est devenu ensuite le pôle citoyen et qui était une particularité tellement efficace que j'ai souhaité le maintenir et l'apporter ici pour le bénéfice de Paris Centre, nous avons aujourd'hui un pôle citoyen qui est l'héritier de cette création que nous devons à Jean-Louis POURRIAT. Lors de son mandat, il a également contribué au développement extrêmement important de la PrEP, ce traitement préventif pour les personnes exposées au VIH.

Je voudrais là aussi saluer sa famille, sa conjointe d'abord qui est présente dans cette salle, vous êtes médecin aussi et vous avez travaillé également, je crois, aux côtés même du médecin qui a découvert le virus du sida et vous avez été familialement très engagés. Je voudrais saluer le fils aussi de Jean-Louis qui est dans la salle et sa famille et ses amis qui sont là, sa compagne également.

J'ai parlé de Jean-Louis POURRIAT à beaucoup de gens, j'ai eu Dominique BERTINOTTI aujourd'hui qui m'a redit ce que tout le monde m'avait dit, c'est-à-dire à quel point Jean-Louis était un élu de très haut niveau, apprécié de tous intellectuellement, mais aussi amicalement, très au-delà de tous les clivages et apprécié dans la majorité comme dans l'opposition. Il avait des valeurs humanistes et de tolérance qui m'ont été chantées par tout le monde, tous les interlocuteurs que j'ai eus.

Je voudrais aussi rappeler qu'il était un fin connaisseur de l'Asie, notamment de la Chine dont il parlait la langue, le mandarin, et il a participé à ce titre aux travaux de la Direction des relations internationales de l'APHP, il a été envoyé souvent en mission pendant des années jusqu'aux années 2018 – 2019.

J'ai salué sa compagne, Bianca LASSEC qui est médecin aussi, son fils Théophile et sa compagne Marine.

Je voudrais saluer aussi le petit-fils de Brigitte CAZAUX que je n'ai pas salué tout à l'heure, Marc, qui est dans la salle et qui nous a aussi rejoints.

Au nom de notre Conseil, je voulais vous adresser, à vous, familles, amis, toutes nos condoléances et je voudrais peut-être, s'il vous plaît, que nous nous levions et que nous rendions hommage par une minute de silence, à ces élus.

*L'assemblée observe une minute de silence.*

Je vous remercie. Je propose une minute d'interruption de séance pour permettre de discuter avec la famille et si vous voulez quitter la séance, vous êtes les bienvenus, vous êtes les bienvenus aussi si vous voulez rester.

*Interruption de séance.*

Merci à celles et ceux qui ont choisi de rester à cette séance du Conseil de Paris Centre. Nous allons pouvoir reprendre avec nos communications.

### **Communication portant sur le décès de Marcel MAURIN**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je discutais à l'instant avec Aurélien VÉRON, nous avons appris dans la journée le décès de Marcel MAURIN, nous n'avons pas pu encore entrer en contact avec les différentes associations. Je vous propose que nous ayons le temps d'en parler avec sa famille et de lui rendre hommage au prochain Conseil.

### **Communication portant sur l'incendie du boulevard des Italiens**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voudrais aussi faire une communication très rapide sur l'incendie du boulevard des Italiens de la semaine dernière. Il y a assez souvent des incendies, mais celui-ci a malheureusement un tragique résultat de 3 décès, dont nous avons appris seulement aujourd'hui les noms que je ne vais pas donner ici parce que nous n'avons pas encore été en contact avec la famille.

Je rappelle simplement les faits : dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 avril, un incendie, dont nous ne connaissons toujours pas la cause, une enquête est en cours, s'est déclaré au 25 boulevard des Italiens dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Beaucoup de gens l'ont vu, cela a été un très grand détachement de pompiers et je salue les pompiers de plusieurs casernes qui ont été dépêchés sur les lieux, dont la caserne Rousseau. Cet incendie a fait 3 victimes et 3 blessés qui ne sont pas des blessés graves, dont 2 pompiers, et 6 personnes sont sorties indemnes du drame, elles ont été, pour certaines, extraites de manière très spectaculaire avec une intervention sur le toit de l'immeuble.

Je me suis rendu le matin sur les lieux, j'ai vu le poste de commandement, l'incendie a été très violent, ce qui explique le grand nombre de véhicules et l'arrêt de la circulation pendant pratiquement une demi-journée. Les pompiers se sont engagés dans une intervention périlleuse puisque toute la cage d'escalier avait brûlé. Nous ne savons pas ce qui s'est passé, mais nous savons qu'une conduite de gaz a été endommagée et a ensuite alimenté le feu, nous ne savons pas très bien dans quel ordre et nous l'apprendrons.

Je voudrais dire, au nom du Conseil, notre tristesse, nous allons exprimer nos condoléances aux familles des victimes dont nous n'avons pas encore le nom et, bien sûr, tout notre soutien pour les habitants de l'immeuble. J'ai eu moi-même quelques-uns des habitants qui ont réchappé au feu et la cellule psychologique du SAMU de Paris leur a été ouverte, tant qu'ils rencontrent des difficultés, n'hésitez pas à les orienter vers nous.

## **Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je voulais également faire un point sur les Jeux olympiques et paralympiques, pardon de sauter à un sujet qui n'a rien à voir, mais là aussi les pompiers sont très mobilisés. Un point rapide à la suite de la conférence de presse tenue par le préfet de police en présence de la Maire de Paris et des responsables du COJO, du Comité d'Organisation des Jeux olympiques. J'ai participé à cette conférence de presse au vu de l'importance pour notre quartier de l'organisation des Jeux et notamment de la cérémonie d'ouverture qui, je vous le rappelle, englobera dans sa zone grise, c'est-à-dire sa zone la plus importante de restrictions, toutes les îles et une partie des quais puisque la cérémonie d'ouverture se déroule le long de la Seine et qu'à ce titre, nous avons un périmètre dit SILT, pour le nom de la loi de restrictions, de protection contre le terrorisme, qui fait l'objet des plus grandes restrictions et des plus grandes protections.

Cette cérémonie, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est sans précédent dans l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques. D'habitude les cérémonies se tiennent dans un lieu clos, un stade, cette fois-ci elle se tient sur plusieurs kilomètres le long de la Seine avec une grande possibilité, de grandes ouvertures, une grande vulnérabilité potentielle et fait donc l'objet de toutes les précautions avec une immense mobilisation, et je les en remercie, des pompiers, des policiers, des gendarmes, toutes professions dont les vacances et les permissions ont été annulées pour cet été. Évidemment aussi la mobilisation des services publics de l'État, de la Ville qui accompagneront les 1 000 policiers municipaux mobilisés pour les Jeux olympiques et paralympiques, ce qui a été rappelé dans cette cérémonie.

Je ne vais pas ici rentrer dans des détails qui sont disponibles, mais je vais dire plusieurs choses. D'abord que nous aurons une réunion, nous avons déjà eu une réunion publique ici dans cette même salle, nous étions d'ailleurs à l'initiative de cette demande que j'avais formulée au préfet de police et qui a été finalement faite par d'autres arrondissements. D'autres arrondissements ont eu des réunions publiques aussi à ce stade et si les demandes sont plus pressantes, nous en ferons d'autres, mais une sera spécifiquement dédiée aux riverains de la zone impactée, commerçants et habitants, pour pouvoir discuter dans le détail de la manière dont ils pourront accéder séquentiellement.

J'avais dit il y a très longtemps quelque chose qui reste vrai dans les grandes lignes, c'est que bien entendu, tous les gens qui habitent ou commercent à l'intérieur de la zone pourront y entrer à peu près à tout moment, mais peut-être pas en plein milieu de la cérémonie, y compris avec leur véhicule. Simplement, des restrictions vont devenir plus importantes à mesure que nous nous rapprochons de la cérémonie d'ouverture avec d'abord des installations de matériel qui vont être faites sur les quais et vont progressivement restreindre les conditions de circulation et d'accès, en particulier pour les habitants des îles, dont les commerçants qui seront contraints d'être fermés dans la zone grise pendant les 24 heures qui précèdent la cérémonie d'ouverture.

Pour tout ce public-là, évidemment pour les riverains, il y aura le QR code dont la plateforme ouvrira dès le 10 mai et où tout le monde pourra s'inscrire dès lors qu'il justifie d'une raison d'être dans le périmètre. Je le redis ici, tous les habitants pourront accéder y compris avec leurs invités, ils pourront être visités et tout cela va être précisé sur notre site.

Ce que je voulais dire de plus important, c'est que beaucoup d'informations existent sur les Jeux olympiques et paralympiques. Je voudrais citer les outils disponibles :

- Le site de la Ville de Paris avec plusieurs pages dédiées et une foire aux questions actualisée et enrichie au fur et à mesure que de nouvelles informations sont rendues publiques. Dans la dernière conférence de presse, le préfet de police a précisé avec cartes à l'appui un certain nombre de points, de calendriers ou de cartes qui n'étaient pas encore assez précis. Cela va continuer, il y aura des informations, je pense notamment aux horaires précis à partir desquels des restrictions seront mises en place le jour des compétitions. Nous sommes concernés à peu près tous les week-ends des Jeux olympiques par les grandes courses, notamment le marathon.
- Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur la lettre d'informations personnalisée, *Paris Info Jeux 2024*, sur laquelle il est possible de cocher ce qui vous intéresse afin de recevoir des fils d'actualité, je vous renvoie au site de la Ville de Paris.
- Je vous renvoie également au site du ministère des transports pour le sujet particulier des déplacements motorisés et en transports en commun. Il a été également précisé qu'un certain nombre de stations seront fermées pendant l'ensemble des jeux. Nous sommes concernés le long de la rue de Rivoli par un certain nombre d'entre elles, dont les Tuileries. Pendant la période de l'ouverture, toute station située dans le périmètre dit SILT sera fermée pour éviter qu'il puisse y avoir des intrusions.
- J'ai cité tout à l'heure le site de la mairie de Paris Centre, et je voulais le redire ici, il y a beaucoup d'informations. Ce n'est pas tant le sujet des informations, au fur et à mesure où elles sont rendues publiques nous les avons, elles sont disponibles, elles sont même très disponibles, c'est plutôt leur profusion même qui peut être problématique en particulier pour les publics qui sont les plus éloignés de l'accès au numérique. Sur proposition du groupe écologiste, nous avons décidé d'avoir un certain nombre de lieux où des informations seront disponibles de manière numérique, mais sur les bornes en accès libre de la mairie. Je pense à ce que nous appelons la facilitation numérique, c'est-à-dire la préparation et la formation de nos agents ici à l'accueil en mairie pour guider des publics qui le souhaitent pour l'accès aux bornes numériques. Nous le faisons de manière régulière depuis des années et vous pouvez venir en mairie y compris pour des démarches qui ne sont pas municipales, par exemple il est possible de s'inscrire en mairie avec des agents formés pour un rendez-vous à la préfecture de police. Nous essaierons d'avoir le même dispositif dans les lieux des anciennes mairies, nous sommes en discussion avec elles, mais également d'avoir des informations en papier qui seront disponibles

à la mairie de Paris Centre. Ces informations seront disponibles pour les gens qui n'ont pas accès au numérique et qui préfèrent avoir des informations papier.

- Comme chaque année, j'écrirai une lettre aux habitants avant les Jeux olympiques et paralympiques. Dans cette lettre, il y aura tout ce qui sera disponible et tout ce que je viens de dire, plus un certain nombre d'informations qui seront disponibles d'ici là.

## **Communication portant sur les fermetures de classes en cours**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je termine les communications avec une communication qui a trait à l'Éducation nationale et à un certain nombre de processus de fermetures de classes en cours. Je cède la parole à Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge des affaires scolaires et de la petite enfance.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Chers collègues. Bonsoir aux habitants dans le public, merci d'être là ce soir. Comme à chaque Conseil, malheureusement, nous allons vous tenir au courant de ce qui se passe avec l'Éducation nationale.

À Paris Centre, les services de l'Éducation nationale prévoient de fermer 9 classes dans le 1<sup>er</sup> degré et 6 divisions dans le 2<sup>d</sup> degré. Lors des derniers CDEN (Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale) qui ont eu lieu le 15 et le 22 mars, nous avons obtenu avec courrier et audience sur place de la part du rectorat que 2 écoles, 2 classes, une de Daniel Cordier et une de Louvois, soient placées sous surveillance afin que ces mesures de fermeture soient réétudiées en juin une fois que nos inscriptions sont finalisées et que les effectifs scolaires sont consolidés.

À notre grande surprise, le rectorat a récemment adressé un courrier aux parents de l'école Daniel Cordier en leur indiquant que la mesure de fermeture était actée. Nous avons évidemment fait part de notre stupéfaction à la DASEN, la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, quant à cette décision qui semble irrévocable alors que c'est une école qui a déjà subi des fermetures de classes consécutives depuis 2 ans et qui connaît des effectifs désormais stables. Nous déplorons, nous le rappelons, que cette baisse de la démographie qui motive les décisions du rectorat ne soit pas perçue plutôt comme une opportunité historique de renforcer les moyens alloués à l'école, peut-être de faire classe différemment en garantissant de meilleures conditions d'apprentissage et d'inclusion avec énormément d'inclusion d'enfants à besoins particuliers, avec des programmes spécifiques avec lesquels parfois nous arrivons très bien à travailler avec l'éducation nationale, nous pouvons penser à la CHAD, par exemple, mais là, c'est difficilement le cas. En tout cas, ces programmes spécifiques font l'identité des établissements sans mobiliser la plupart du temps de remplacement avec des remplaçants formés en nombre suffisant

puisque nous avons connu d'une façon absolument inédite des non-remplacements d'enseignants et de professeurs depuis le début de l'année scolaire.

Ces mesures demandées par le rectorat font également suite à des coupes budgétaires décidées par le gouvernement (je vous rappelle près de 700 millions d'euros en moins sur le budget de l'éducation nationale), alors même que le Premier ministre lance une nouvelle réforme, puisqu'à chaque ministre nous avons une nouvelle réforme maintenant avec l'Éducation nationale, dite du « choc des savoirs » avec en mesure phare l'organisation au collège de groupes de niveaux pour les cours de français et de mathématiques. Cela induit un tri des élèves et vient ponctionner des budgets sur des dotations déjà en baisse ce qui rend dans les CA, les conseils d'administration, le travail des principaux et des principales très difficiles et nous pouvons les saluer ce soir parce qu'ils arrivent avec des petits bouts de chandelles à faire des miracles et à maintenir des programmes qui font l'identité des écoles.

Je vais rappeler tout de même, parce que c'est difficile de ne pas le relever, que la semaine dernière le ministère de l'Éducation nationale a annoncé aux chefs d'établissements de collèges et de lycées une mesure de réduction de dotations pour l'année qui était déjà en cours, ce qui est absolument inédit, sur des heures supplémentaires qui permettaient de pérenniser des dispositifs de soutien scolaire, de la préparation au bac, au brevet et à des dispositifs d'inclusion. Face à l'impopularité, ou bien peut-être l'incohérence de ces annonces, le ministère s'est ravisé et a annoncé maintenir finalement ces heures supplémentaires pour l'année en cours. En tout cas, c'était de nouveau les principaux, principales et proviseurs qui ont été à la tâche pendant parfois des nuits entières en essayant de rectifier le tout sur leur logiciel afin que leurs professeurs puissent être payés sur des horaires qu'ils avaient déjà engagés. Heureusement, car cela vient vraiment à rebours de notre politique municipale alors que nous sommes tournés vers les familles et vers les enfants, puisque nous investissons massivement pour améliorer leurs conditions d'apprentissage dans les locaux en développant des programmes avec la Ville, avec la Direction des Affaires Culturelles, par exemple, et nous sécurisons leurs abords avec les rues aux écoles tout en développant un programme de logement social avec des typologies familiales afin de maintenir et d'attirer les familles à Paris Centre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine, de cette précision importante puisque nous avons effectivement été saisis. Les représentants, qui ne sont pas forcément des élus d'ailleurs du Conseil de Paris Centre, qui sont représentants dans les conseils d'administration, désignés ont été saisis en plein Conseil, ce n'est jamais agréable, de questions portant soit sur l'annulation des budgets, soit sur ces confirmations de fermetures de classes qui pourtant sont en théorie en suspens. Nous souhaitons clarifier dans ce Conseil qu'il y avait là un décalage entre ce qui était annoncé et ce qui était à notre connaissance.

Nous ferons régulièrement des points sur ce qui est en cours, il y aura un CDEN et nous en attendons, j'allais dire peu, mais il y aura des décisions qui restent à confirmer, dont un

certain nombre de mises en suspens, même si apparemment il y a eu un petit couac dans les informations.

Restez à l'écoute, nous vous ferons d'autres annonces au prochain Conseil à sujet. Je vous remercie.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

### **Vote sur la procédure d'inscription en urgence**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On me demande de faire voter la procédure d'inscription en urgence. Pour une fois, nous n'avons pas de délibération tardive, mais comme il y a beaucoup de vœux et qu'il y aura des discussions, c'est un *teasing* pour la suite de ce Conseil, ce sera plutôt en fin de Conseil, des propositions d'amendement qui peuvent résulter de la proposition d'un vœu alternatif, je propose pour la sérénité et l'intérêt des débats de voter cette procédure d'inscription en urgence qui permettra, le cas échéant, si nécessaire, de déposer un vœu alternatif. Peut-être que les amendements seront tous acceptés et que cela ne sera pas nécessaire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, c'est mieux pour l'intérêt de nos débats.

Je vous renvoie aux vœux pour cette discussion. Pour le reste, l'ordre du jour devrait être tenu.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

### **PC 2024 06 Adoption du compte administratif de l'État Spécial du secteur Centre pour l'exercice 2023**

### **PC 2024 07 Avis sur le Compte de gestion 2023 de l'État spécial d'arrondissement de Paris Centre**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il me revient de commencer. Normalement, c'est Luc FERRY qui présente toutes les délibérations liées au budget et aux finances de la mairie, mais comme il n'est pas là, c'est moi qui vais les présenter.

Selon la tradition qui n'est, je crois, d'ailleurs pas vraiment une obligation, l'obligation m'incombant de ne pas voter puisque je suis moi-même l'ordonnateur des comptes de la mairie, en tout cas du compte administratif, je ne voterai pas et je vais même respecter la tradition qui consiste à sortir pendant ce vote afin que vous soyez libres de vos votes et sans aucune pression. Je vais néanmoins avant de sortir présenter cette délibération.



Nous avons depuis l'an dernier 2 délibérations, cela peut paraître étrange surtout pour ceux qui ont l'habitude des conseils, mais dans le cadre de la sortie du processus de certification des comptes de la Ville, le ministère a imposé de voter 2 délibérations, celle qui porte sur les comptes de gestion de la Ville et celle qui porte sur le compte administratif. Nous allons nous y plier, mais cela ne présente pas de grandes difficultés puisque ces comptes sont à peu près similaires dans leur fonctionnement avec, les mêmes chiffres dedans.

Pour vous le résumer de manière très succincte, l'état spécial d'arrondissement, c'est-à-dire le budget propre de la mairie, celui que nous votons ici, sert principalement pour les équipements de proximité, dont la mairie.

Nous avons évidemment, je le rappelle à chaque fois, beaucoup d'autres budgets qui sont mobilisés au service de notre politique publique, de nos aménagements, toutes les grandes réunions publiques que nous avons tenues ces derniers temps sur l'espace public qui engagent des montants d'investissement qui dépassent largement le budget en propre de la mairie de Paris Centre et c'est heureux. En 2023, ce montant, les crédits ouverts, les dotations perçues de ce qui s'appelle l'état spécial d'arrondissement de notre budget s'étaient élevées à 11 240 250 € contre, en 2022, un montant un peu plus élevé de 11 819 000 €.

Si on regarde bien le montant global engagé, c'est-à-dire ce qui a été payé et les reports de ce qui n'avait pas été engagé l'année d'avant, est de 9 300 000 €. Pour comparer, il est en augmentation de 300 000 € par rapport au montant global engagé en 2022. Dit autrement, de manière peut-être plus simple et plus claire, le taux d'exécution budgétaire, c'est-à-dire ce qui, à la fin de l'année 2023, avait été engagé, était de 82 % contre 76 % en 2022 et 61 % en 2021. Donc, en 2 ans se sont 21 points d'augmentation pour notre taux d'exécution, chacun y lit ce qu'il veut, mais je suis très attaché à ce taux d'exécution, je considère qu'il est de bonne politique d'avoir un taux d'exécution de notre budget très élevé, cela veut dire que nous avons engagé les sommes qui nous ont été allouées, nous les avons dépensées, je m'y attache et je suis régulièrement ce taux d'exécution.

Si on regarde le montant total mandaté, ce sont des montants similaires dans leur évolution puisque le taux de mandatement de l'état spécial en 2023 contre 68 % en 2022 et 52 % en 2020. Là aussi, quand nous regardons ce qui a été mandaté et engagé ou ce qui était mandaté et pas encore payé, nous regardons les deux, nous voyons qu'il n'y a pas de différence, dans les deux cas nous observons une montée en puissance du taux d'engagement qui s'explique aussi par les conditions dans lesquelles nous avons commencé cette mandature en période de crise sanitaire qui faisait qu'un certain nombre de budgets n'avaient pas pu être engagés ou pas dû être engagés tout simplement, je pense à des budgets de chauffage, il y avait moins d'équipement ouverts pendant moins longtemps.

Pour être tout à fait transparents, nous avons des crédits à reporter au total, je suis obligé de vous les donner. Ils sont en diminution, c'est la conséquence de cette bonne nouvelle sur le taux d'exécution, nous avons des montants qui passent de 4,5 millions à 3,7 millions pour 2023. C'est une nette diminution des montants à reporter, suffisamment pour que

nous n'ayons pas de problème budgétaire, mais suffisamment peu pour que je ne me dise pas à la fin de l'année et que vous ne me reprochiez pas de ne pas avoir dépensé assez de l'argent qui nous était alloué.

En d'autres termes, c'est l'accélération de notre action municipale depuis le début de la mandature avec un grand nombre d'opérations de travaux de rénovation, d'embellissement, d'entretien de nos équipements de proximité. Je vous le disais, ce budget sert pour nos équipements de proximité parmi lesquels nos écoles, nos crèches, dont Karine nous parlait à l'instant, notre espace public aussi, même s'il est abondé par d'autres sommes plus importantes avec la volonté d'agir en faveur de la transition écologique, de la mixité sociale et générationnelle, et toujours pour nos familles.

Pour conclure, si nous regardons les grandes priorités reflétées dans l'allocation de nos budgets, ce sont 56 %, donc plus de la moitié des crédits qui sont mandatés qui concernent des dépenses en fonctionnement et en investissement relatives aux écoles, aux crèches, aux équipements associatifs, sportifs et culturels. Je confonds toutes les enveloppes de l'ESA, je ne les détaille pas, c'est cette priorité que je voulais traduire dans la présentation de ces comptes, plus de la moitié sont dédiés à nos équipements scolaires, sportifs et culturels.

L'espace public est heureusement abondé par des montants importants pour de grands projets que vous avez vus dans les réunions publiques, 4,5 %, presque 5 % viennent en abondement de ces sommes pour payer de l'entretien, de la végétalisation, des aménagements de voirie, des espaces verts. J'ai obtenu gain de cause auprès de la Ville de Paris pour voir augmenter ce budget pour pouvoir payer, puisque nous avons de nouveaux espaces verts qui entrent à notre inventaire. Au prochain Conseil, nous discuterons de ce qui entre et de ce qui sort de l'inventaire, des équipements de proximité nouveaux parmi lesquels souvent des jardinières qu'il faut bien entretenir, et pour cela nous avons des budgets en augmentation.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de sortir et de confier la présidence à Karine pour ce vote. Je vous remercie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons au vote de cette délibération PC 2024 07. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.***

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons voter la deuxième partie, le PC 2024 06. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.***

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Ariel, tu peux rentrer.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous passons au reste du Conseil avec un plus grand nombre de délibérations qui nous sont soumises pour avis, nous votons, mais c'est le Conseil de Paris qui tranchera ultimement.

## **PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

### **2024 DU 80 Dénomination place Marguerite Porete (Paris Centre)**

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avec une première délibération qui porte sur une dénomination. Nous avons un peu changé l'ordre pour ne pas toujours commencer par les A et la DAC, juste après nous allons retrouver les très belles propositions de la Direction de la Culture, mais juste avant, nous sommes d'ailleurs dans ce sujet encore, je voulais en présenter une qui me tient particulièrement à cœur, c'est la dénomination d'une place au nom de Marguerite Porete à Paris Centre.

Le lieu qui nous a été proposé, que nous avons choisi avec la Ville, est situé à l'angle de la rue Saint-Martin et du Cloître-Saint-Merri, juste devant l'église. Il fait partie d'une opération qui s'est appelée Embellir Paris, en 2019 ou 2018, où chaque arrondissement avait eu des budgets, donc à l'époque les 4 arrondissements de Paris Centre, pour choisir une œuvre d'art sur l'espace public. Dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, c'était ce choix proposé par un collectif qui s'appelait et s'appelle toujours 6 M 3 puisque nous avons prolongé de 2 ans cette œuvre itinérante, ou plutôt évolutive, dont le Socle et l'œuvre d'art évoluent en permanence. C'est une très belle collaboration de paroissiens, de galeristes et du Conseil de quartier que je salue, qui a permis d'entretenir cet espace et de le désigner comme un espace amélioré, embelli par cette œuvre d'art, embelli par la conjonction des volontés sur ce lieu et elle n'est pas sans lien avec cette dénomination.

Pour revenir sur Marguerite Porete et en dire quelques mots, une fois que j'ai rendu hommage au Socle tenu par l'association 6 M 3 qui va voir peut-être, c'est le souhait que je formule aussi, une œuvre d'art venir illustrer la nomination de cette place. Marguerite Porete est considérée comme ce qu'on a appelé une béguine itinérante. Je ne sais pas si tout le monde connaît les béguines, c'est une sorte d'ordre. Elles étaient souvent célibataires ou veuves, elles formaient des communautés religieuses, laïques, qui étaient particulièrement connues dans les Flandres, mais qui ont été aussi présentes en France avec une certaine liberté en s'affranchissant de la domination masculine.

Je voudrais citer ici un très beau livre que certains et certaines d'entre vous ont lu, que j'aime beaucoup, qui s'appelle *La nuit des béguines*, sorti en 2017, écrit par Aline KINER qui est, hélas, décédée depuis, sans quoi j'aurais eu tellement de bonheur de l'inviter pour

nous le présenter. Je la cite, elle écrit : « *Inclassables, insaisissables, elles refusaient le mariage comme le cloître. Indépendantes et libres, une liberté (...) toutes n'en furent pas conscientes, mais certaines se sont battues pour la conserver.* » Les béguines habitaient dans un environnement ouvert, elles n'étaient pas dans un couvent, elles ne faisaient pas de vœux perpétuels et n'étaient pas directement sous l'autorité de l'église.

Paris Centre, le centre de Paris, qui à l'époque était, je vous le rappelle, tout Paris, a connu un béguinage. Il est d'ailleurs décrit largement dans *La nuit des béguines* et je crois que je suis à peu près exact si je le situe dans ce périmètre qui est aujourd'hui à la fois lycée, collège, école maternelle et école primaire, c'est-à-dire l'Ave Maria – Charlemagne, ce périmètre tout autour, logiquement, de l'enceinte de Philippe Auguste puisqu'elles étaient à la frontière dans l'ancien Paris, le Paris de cette époque, ce qui deviendrait ensuite le couvent de l'Ave Maria qui n'existe plus aujourd'hui, mais qui a laissé son nom à la rue et la rue à l'école. Vers 1264, Saint-Louis fait venir à Paris quelques béguines, il leur achète une maison à cet emplacement, dans ce quadrilatère que j'ai décrit, et ce n'est que plus tard, en 1480, donc deux siècles plus tard, au XVe siècle, alors qu'il n'y a plus que quelques béguines, que Louis XI et Charlotte de Savoie nommeront la maison Ave Maria. Jusqu'à aujourd'hui, ce nom est là, mais il y a eu quelque chose avant le couvent de l'Ave Maria.

Nous savons relativement peu de choses sur Marguerite Porete puisque c'était une béguine itinérante, donc par définition elle se déplaçait beaucoup. Nous savons qu'elle a déplu à l'autorité religieuse par son indépendance et dans un contexte de refermement de l'église. Aujourd'hui, elle est reconnue comme l'autrice d'un manuscrit, *Le miroir des simples âmes anéanties et qui seulement demeurent en vouloir et désir* d'amour, pour citer le titre complet. Je pourrais en parler pendant des heures, je ne vais pas occuper tout le conseil, surtout que je veux vous donner le désir de lire vous-même *La nuit des béguines* et peut-être d'autres documents. Sachez que ce livre a provoqué un scandale et aussi rencontré le succès, à se passer de l'institution et à attaquer ses fondements parmi lesquels les sacrements. Ce livre et son autrice ont été déclarés hérétiques, l'ouvrage a d'abord été brûlé sur la place d'armes de Valenciennes vers 1306. Comme vous le savez bien, quand on commence à brûler les livres, on finit par brûler les gens, c'est ce qui s'est passé puisque le grand inquisiteur du royaume de France, le dominicain Guillaume de Paris, au terme d'un jugement d'une commission de théologiens, a condamné simultanément le livre et son autrice, faisant d'une pierre deux coups. Marguerite Porete a été brûlée en place de Grève le 1<sup>er</sup> juin ou le 31 mai 1310, on n'est pas très précis à un jour près, mais les faits sont attestés. Il s'agit de la première exécution sous cette forme en place de Grève connue dans l'histoire, il y en a peut être eu d'autres avant.

Un hasard du calendrier, qui n'est peut-être pas un hasard, fait que la délibération qui vise à lui rendre hommage ce soir passe au Conseil précisément le lundi qui précède l'ascension, comme son exécution le lundi précédant l'ascension, je ne crois pas que nous l'ayons fait vraiment exprès, mais c'est une coïncidence que je ne peux pas manquer de porter à la connaissance de ce Conseil. Je redis que son œuvre est considérée aujourd'hui comme une œuvre majeure de la littérature médiévale quoi qu'on pense et quel que soit l'intérêt qu'on a pour les affaires théologiques.

Un emplacement près de l'Hôtel de Ville été cherché, malheureusement il n'en avait pas. Nous aurions pu imaginer de lui dédier un lieu autour des béguinages, je trouve cela quand même assez beau que cette place dont j'ai parlé qui a été investie par des paroissiens de Saint-Merri soit l'objet d'une nomination. Elle est à portée, à jet un de pierre presque de cette place de Grève sur laquelle elle a été exécutée. En plus, là aussi, ce n'est pas tout à fait une coïncidence, mais la dernière œuvre du Socle, celle qui est aujourd'hui déployée, s'appelle Speakers Corner, elle incarne aussi par Marguerite Porete qui a perdu sa vie pour exercer la sienne.

Je vous propose de voter sur cette délibération, mais bien sûr avant, de participer si vous voulez intervenir sur cette belle délibération. C'était la DU 80. Martine FIGUEROA.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je trouve que c'est très louable comme démarche. D'abord parce que c'est une femme, c'est une approche laïque, il y a vraiment une dimension historique. Concernant la liberté d'expression et les pouvoirs du livre, on ne pourrait faire mieux et cela fait sens dans le 4<sup>e</sup>. Merci Monsieur le Maire. Bien sûr, je voterai pour.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Corine FAUGERON.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci. Évidemment, nous voterons pour, mais je suis étonnée que dans la délibération on parle vraiment d'une délibération laïque alors que la pauvre, ce n'est pas du tout un problème de laïcité, mais un problème d'inquisition, c'est vraiment tout le contraire de la laïcité. Je ne sais pas pourquoi dans la délibération on met en avant un choix laïque.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Parce qu'elle n'avait pas de religion.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Elle est quand même dans le mouvement qui avance vers la Réforme, c'est vraiment quelqu'un de très engagé et très engagé religieusement. D'ailleurs, son œuvre a été beaucoup utilisée pour élever les âmes puisque c'est le sujet.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Corine. C'est un débat théologique, mais je suis d'accord avec toi, le terme de laïcité paraît assez anachronique, le concept n'existait même pas et en effet, elle se présente elle-même comme une personne de foi, une personne de religion. Je suis d'accord que ce n'est peut-être pas le plus heureux des termes, mais ce qui est certain, c'est qu'elle est hérétique. Je ne sais pas si les hérétiques sont des laïcs. Les laïcs sont-ils hérétiques ?

Je vous propose de ne pas rentrer dans ce débat qui nous prendrait plus que la séance du Conseil de Paris Centre. Nous aurons l'occasion d'en reparler et d'avoir, j'espère, une cérémonie assez proche une fois que nous aurons voté cette délibération. Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette belle délibération est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Chose promise, chose due, nous allons maintenant attaquer les délibérations présentées par la Direction des Affaires Culturelles qui sont traditionnellement, pour beaucoup d'entre elles, présentées par l'Adjointe à la culture, Benoîte LARDY.

Nous commençons avec peut-être des propositions de regroupement sur les 3 premières délibérations, DAC 20, 22 et 420. Je laisse Benoîte présenter les regroupements.

### **2024 DAC 20 Subventions (705 000 euros) et avenants à convention avec trois structures de création et de diffusion de la danse (PC, 18e, 20e)**

### **2024 DAC 22 Subvention (1 070 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place – centre culturel hip-hop (Paris Centre)**

### **2024 DAC 420 Subventions à trois associations d'ateliers artistiques, signature d'une convention et de deux avenants à convention**

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'ai choisi de regrouper 3 délibérations parce que toutes 3 concernent le versement du solde de subventions de fonctionnement. C'est-à-dire que nous avons déjà voté pour un premier acompte et on nous demande notre avis pour voter sur un second acompte qui sera en fait le solde et le total de la subvention attribuée.

Pour la DAC 20, il s'agit d'une subvention pour 3 structures de création et de diffusion de la danse. On nous demande plus particulièrement notre avis sur la structure qui est dans Paris Centre, à savoir l'Association pour le Développement de la Danse, Micadanses, rue Geoffroy-L'Asnier, qui est à la Cité Internationale des Arts. Elle a déjà reçu un acompte de 147 000 € et on nous demande notre avis pour verser un solde de 118 000 €, ce qui portera le montant total de la subvention à 265 000 €.

Pour la DAC 22, de la même manière, c'est pour La Place, le centre culturel de hip-hop que vous connaissez très bien, à la Canopée, aux Halles. La Place a reçu un acompte de 642 000 € en décembre et on nous demande notre avis pour verser le solde pour un

montant de 428 000 €, ce qui portera la subvention à 1 070 000 €, c'est-à-dire un peu moins que l'année passée.

Pour la DAC 420, ce sont des subventions à 3 associations d'ateliers artistiques assorties d'une signature de conventions. En ce qui nous concerne, ce sera pour le Musée en Herbe. Une subvention de fonctionnement de 175 000 €, c'est-à-dire un complément de 70 000 € après déduction de l'acompte versé.

Je vous prie de bien vouloir donner votre avis sur ces 3 soldes de subventions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des demandes de vote dissocié pour des questions de non prise de part au vote parmi les membres du conseil d'administration ? Je crois que nous n'en avons plus pour La Place, il me semblait que nous avions clarifié la situation.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Non, je ne crois pas. Pour Micadanses ? Le Musée en Herbe ? Non, il n'y a personne.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Si, La Place, Boris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La Place était l'objet de la DAC 22.

Je propose que nous votions la DAC 20 et la DAC 420 ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont votées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La DAC 22. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Un. Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité des participants.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons, toujours avec Benoîte. Corine.

*Corine FAUGERON prend la parole hors micro.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, justement, je viens de la faire voter séparément.

*Corine FAUGERON prend la parole hors micro.*

Tu n'as pas levé la main quand j'ai dit « ne prends pas part au vote ». Correction du vote, il y a 2 non prises de part au vote, c'est toujours l'unanimité des participants, mais 2 NPPV comme on dit dans le jargon.

**2024 DAC 62 Subvention (10 790 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e)**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Nous passons à la DAC 62 qui concerne l'association du Théâtre de la Ville. Il s'agit d'un deuxième acompte, donc un acompte intermédiaire, nous en avons déjà versé un premier et le troisième acompte sera à déterminer au deuxième semestre 2024. Le premier acompte était de 7 290 000 €, le deuxième acompte qu'on nous demande aujourd'hui de voter est de 3 millions d'euros, nous ne savons pas encore de quel montant sera le solde.

Il s'agit de voter le deuxième acompte intermédiaire de 3 millions d'euros.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. C'était la DAC 62. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

C'est écrit Théâtre de la Ville alors que c'est le Théâtre Sarah Bernhardt, nous avons un peu de mal à le faire reconnaître.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Tu as raison, j'ai même fait une intervention au Conseil de Paris sur cela. C'est l'association qui n'a pas changé de nom.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Voilà.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

C'est l'association, je suis bien d'accord avec toi. Le directeur notamment a énormément de mal à l'appeler Théâtre Sarah Bernhardt. D'ailleurs, je n'y vais pas.



**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

L'association du Théâtre de la Ville englobe plusieurs sites, celui de la place du Châtelet qui s'appelle Théâtre Sarah Bernhardt.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Oui, mais là c'est pour le Théâtre Sarah Bernhardt.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

J'ai une autre solution, je ne dis plus que Théâtre Sarah Bernhardt au lieu de dire Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt. Cela va plus vite et c'est plus efficace, je vous propose de dire cela ainsi.

C'est la DAC 62. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1 NPPV. Je vous remercie. Tout le monde vote pour à l'unanimité de ceux qui participent.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec la DAC 131 qui concerne à nouveau la Cité Internationale des Arts que tu as déjà évoquée.

**2024 DAC 131 Budget participatif 2021 : subvention d'équipement (320 000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre)**

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

La DAC 131 concerne la Cité Internationale des Arts. En 2021, le projet Un auditorium des cultures du monde au cœur de Paris a été lauréat du budget participatif dans le cadre de regroupement de projets qui s'appelait Réaménager des établissements culturels ouverts à la jeunesse. Ce projet était d'un montant de 320 000 €. Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser la Maire à signer la convention pour cette subvention de 320 000 € qui permettrait la réalisation de ce projet, comme vous le savez, la rénovation de l'auditorium. Je vous l'ai déjà présenté il y a 6 mois.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette régularisation de conventions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DAC 176 Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La DAC 176, la prochaine subvention, concerne le projet qui s'appelle L'Art pour Grandir. Comme ce sont des conventions avec des établissements éducatifs, c'est Karine BARBAGLI qui présente cette délibération.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Monsieur le Maire, merci ma chère collègue. Nous avons déjà parlé de L'Art pour Grandir dans différents conseils. Ce soir, il y a 12 conventions à signer, je vais vous parler des conventions avec les structures de Paris Centre avec par exemple Le grand mélange qui intervient auprès du jeune public pour développer l'éducation artistique et culturelle dans la pratique du chant choral et également pour le Théâtre de la Ville avec une subvention de 35 000 € pour un parcours enfance et jeunesse de sensibilisation au spectacle vivant dont bénéficient les écoles de Paris Centre avec en particulier un atelier sur les temps périscolaires avec le Théâtre de la Ville, avec un atelier de théâtre, mais également un spectacle au sein de l'école assuré à par des artistes du Théâtre de la Ville. Je ne peux que saluer le travail mené auprès des crèches puisque dès tout-petit, c'est vraiment passionnant d'avoir l'intervention d'artistes et nous avons eu la chance cette année d'avoir l'association Debout sur le Chameau ! pour un parcours en poésie au sein de la crèche Hôtel de Ville. Ce sont des petits moments de grâce que je vous invite à partager, ils seront à la bibliothèque Arthur Rimbaud ce samedi.

Je vous invite à voter cette DAC 176 pour 321 000 € de subventions. Monsieur le Maire, je vous laisse passer au vote.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, Martine FIGUEROA d'abord.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

J'ai une petite question. Quelles sont les écoles et les crèches de Paris Centre qui participent dans ce projet du Théâtre de la Ville ?

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Non, c'est l'école Vosges Tournelles avec un atelier de temps périscolaires. Pour le moment, il n'y en a qu'un, c'est réparti surtout le territoire de Paris.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Et pour les enfants de 7 à 12 ans en situation de handicap ?

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous avons d'autres interventions, par exemple l'International Visual Théâtre qui vient à l'école Turenne pour le pôle d'enseignement jeunes sourds, ce n'est pas dans le cadre du Théâtre de la Ville. Il ne s'agit que d'une partie des conventions, ce sont des conventions dans le cadre de parcours artistique qui sont positionnées ici.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Comme dans la délibération nous parlons aussi des enfants en situation de handicap, je voulais juste savoir.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Pas dans celle-là, en tout cas cela ne concerne pas les écoles de Paris Centre.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Il me semble que si, mais je regarderai à nouveau.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

L'Art pour Grandir est un dispositif parisien et des conventions sont signées avec des écoles.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous avons un nombre de structures culturelles à Paris Centre qui est beaucoup plus grand que dans tout Paris, donc nous les prêtons bien volontiers pour faire rayonner ces établissements dans tout Paris auprès des enfants.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine. C'était la DAC 176. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**2024 DAC 219 Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention**

**2024 DAC 333 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est Benoîte qui reprend le cours normal des présentations avec les 2 prochaines.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je reprends le flambeau. Pas la flamme, mais le flambeau.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le flambeau des 2 délégations, la culture et le sport, cela tombe bien, c'est Benoîte LARDY qui les porte toutes les deux.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

J'ai la DAC 219 et la DAC 333.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Oui, je ne sais pas pourquoi je parle des Jeux olympiques et paralympiques, je suis obsédé.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

La DAC 219 concerne les subventions à 4 bibliothèques patrimoniales parisiennes dont 2 dans Paris Centre qui sont très anciennes. L'association et la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, rue de Turenne, ont été créées au XIXe siècle à l'attention des ouvriers puisque le 3<sup>e</sup> était essentiellement un arrondissement très industriel et très ouvrier. Pour un montant de 3000 €.

Et l'association de la Régie Théâtrale qui s'est créée un peu plus tardivement, au début du XXe siècle. Ce sont des régisseurs de théâtre qui se sont associés pour réunir leurs archives, les protéger, les conserver et les mettre à disposition de qui en avait besoin. Pour un montant de 22 000 €. Je vous demande de bien vouloir voter.

Pour la DAC 233, il s'agit des cinémas, des conventions pour 29 établissements cinématographiques pour un montant total de 900 000 € pour tout Paris. Ce sont des subventions de fonctionnement et dans la majorité des cas, voire la totalité, ce sont des salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai. Concernant Paris Centre, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 € à la SARL Carlotta Cinéma que vous connaissez beaucoup mieux sous le nom de Le Luminor

qui se trouve 20, rue du Temple. Bien que menacé de fermeture, le cinéma peut continuer à recevoir des subventions tant que celle-ci n'est pas actée. Ce n'est donc pas acté, la Ville continue à suivre attentivement ce dossier et nous espérons qu'il y aura une issue positive. Le montant de cette subvention que nous proposons est de 40 000 € et représente 5 % du budget de la société.

Je vous prie de bien vouloir donner votre avis sur ces deux subventions.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Benoîte. Merci de les avoir présentées de manière conjointe, mais je vais les faire voter séparément toujours pour nos mêmes raisons.

C'est la DAC 219. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Pour de très bonnes raisons de lien de proximité avec la Bibliothèque des Amis de l'Instruction que je ne peux que louer, je vous invite à aller dans cette bibliothèque, si vous ne l'avez pas déjà fait, rue de Turenne. Qui vote pour ? Tout le monde, par déduction, hormis 1 NPPV. Je vous remercie.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La DAC 333. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DAC 247 Subventions (11 150 euros) à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous restons dans le domaine des affaires culturelles, mais cette fois celui de la mémoire et logiquement c'est l'adjoint à la mémoire, Yohann ROSZÉWITCH.

**Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine**

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel. Chers collègues, chères habitantes et habitants. Je vous présente une délibération qui tombe très bien en cette période de multiples commémorations avec, ce matin, la cérémonie du 8 mai que nous avons organisé en ce 6 mai pour avoir, comme toujours, nos scolaires et être dans ce rôle de transmission qu'assurent les associations d'anciens combattants, les comités du Souvenir que je vous présente aujourd'hui avec cette délibération.

Deux nous concernent particulièrement, le Comité du Souvenir du 1<sup>er</sup> arrondissement et l'A.R.A.C. du 3<sup>e</sup> arrondissement, en tout cas 3<sup>e</sup> section et également le comité départemental de l'A.R.A.C. au niveau parisien. Ces associations sont évidemment présentes à nos nombreuses cérémonies, elles sont présentes aussi auprès des élèves dans les écoles, les collèges, les lycées et les accompagnent, font de la pédagogie, aident également les anciens combattants, elles ont aussi ce rôle social. Nous les accueillons régulièrement à la mairie pour leurs différentes assemblées générales et réunions. Nous les retrouvons fidèles à nos commémorations, que ce soit celles de poses et d'inaugurations de plaques comme celle d'Esther Richter récemment ou à nos commémorations plus traditionnelles. Je vais citer celle du 26 avril en hommage à la Journée nationale des victimes et héros de la déportation qui a eu lieu cette année dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et le 2<sup>e</sup> arrondissement. J'en parle puisque nous allons attribuer une subvention de 800 € au Comité du Souvenir du 1<sup>er</sup> arrondissement et nous avons tenu cette année à l'externaliser du 3<sup>e</sup> arrondissement et à aller dans ces deux arrondissements pour lire les plaques des tout-petits dans les différents jardins, en l'occurrence au square Michel Caldaguès dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, au square Louvois dans le 2<sup>e</sup> et également à l'Oratoire du Louvre, c'était une belle cérémonie.

J'en profite pour saluer Didier, le président de ce Comité du Souvenir qui est présent à nos commémorations du 3<sup>e</sup> et pour le comité départemental de Paris puisqu'il préside aussi la section parisienne.

C'est 800 € pour chacune des 2 associations de Paris Centre et 3000 € pour le comité départemental.

Je vous demande de délibérer.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Ces associations étaient encore mobilisées ce matin même 6 mai pour notre cérémonie du 8 mai en avance, j'ai expliqué ce matin que nous pouvions justifier la date du 6 mai. Martine.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

C'est bien, je vais bien sûr voter pour. Le comité du Souvenir, en plus, perpétue le fait de déposer une gerbe à l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup>, au Monument aux Morts et je crois que c'est grâce à vous, Ariel. Non, ce n'est pas grâce à lui ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

En tout cas, c'est grâce à nous qu'il y a encore un Monument aux Morts.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

C'est grâce à Catherine, nous applaudissons Catherine. Enfin, c'est quand même le Maire qui a donné son accord. Merci Catherine.

## **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est grâce à nous s'il y a un Monument aux Morts puisqu'il a été question à un moment de le déménager et c'est la prompte intervention des élus de Paris Centre qui a mis fin à ce projet.

DAC 247. C'est bien celle-ci, s'il n'y a pas de conflit. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité. C'est heureux que ce soit le même jour qu'une commémoration importante. Là aussi, coïncidence, je ne crois pas.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

## **2024 DAC 309 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Cartier-Bresson et Martine Franck au 198 rue de Rivoli à Paris 1er**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La prochaine est la DAC 309, et elle concerne également un hommage à deux figures importantes de la photographie. Je te laisse la présenter.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine**

Il s'agit d'un couple, et nous aimons, nous en avons de plus en plus. En tout cas, nous tenons à rendre hommage à Henri Cartier-Bresson que l'on ne présente pas et à Martine Franck qui a partagé sa vie pendant 40 ans pour une plaque qui sera apposée à leur domicile, en tout cas là où ils ont vécu pendant plus de 40 ans au 198, rue de Rivoli dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Nous ne présentons pas Henri Cartier-Bresson, figure majeure de la photographie mondiale tant en matière d'art que de photojournalisme, et Martine Franck, sa dernière épouse, mais surtout auteur de photographies de la vie culturelle et intellectuelle parisienne.

Concernant Henri Cartier-Bresson, il est connu pour ses voyages en Europe, au Mexique, aux États-Unis avant de réaliser dans les années 30 des documentaires sur la guerre civile en Espagne. Il est d'abord connu pour ses images de la libération de Paris et a lui-même été prisonnier pendant la guerre. Il s'est évadé en 1943, il a rejoint la résistance et il s'est associé aux grands noms que sont Robert Doisneau, Brassai et René Zuber pour photographier en août 1944 la libération dont nous commémorerons cette année les 80 ans. Nous aurons sûrement l'occasion de voir des images de ces grands photographes. Il a cet aspect très humain dans ses photos. Il a également effectué de nombreux voyages et a été ensuite témoin via la photographie de grands événements du XXe siècle qui sont rappelés dans la délibération, je ne vais pas tous les citer.

Un petit mot également sur Martine Franck, photographe indépendante qui vend ses reportages dans diverses publications d'importance, Life, Fortune, Vogue. Elle a réalisé des

portraits d'artistes et d'écrivains, photographié toutes les productions du Théâtre du Soleil dirigé par Ariane Mnouchkine dès la fondation de la compagnie en 1964. Elle collabore également avec l'association des Petits Frères des Pauvres en réalisant à partir de 1985 des reportages humanitaires.

Nous nous devons de rendre hommage à ce couple qui laisse derrière lui un patrimoine singulier dans l'histoire de la photographie. Je vous propose de voter pour cette plaque qui indiquera au 198, rue de Rivoli dans le premier arrondissement.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup Yohann. Nous aurons donc 2 adresses qui exprimeront notre gratitude à Henri Cartier-Bresson puisque nous avons la fondation juste devant la mairie, juste à côté ici. Je vous invite à y aller si vous ne l'avez pas déjà fait.

C'était la délibération DAC 309. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DAC 327 Demande de classement en tant qu'objet mobilier à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France de l'antependium conservé à l'église Saint-Eustache (Paris Centre)**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous poursuivons avec une délibération qui a peut-être permis à chacun d'apprendre un terme, mais je présume de votre culture. C'est la délibération 327 qui nous parle d'une demande de classement d'un objet immobilier dont le terme n'est pas facile à prononcer, mais Yohann va bien le faire.

### **Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine**

Je l'ai découvert également, antependium est du latin, c'est littéralement « qui pend devant », on peut l'appeler devant d'autel puisque c'est un élément décoratif destiné à orner le devant de l'autel, tout simplement. Celui-ci, dont nous demandons le classement aujourd'hui est particulier, car il a une qualité artistique et historique exceptionnelle. Il est conservé à l'église Saint-Eustache, c'est important de le dire, il date du XVIIIe siècle et nous souhaiterions qu'il soit protégé au titre des Monuments Historiques au vu de ses qualités.

C'est une toile de lin entièrement brodée de perles de verre dessinant un riche décor de rinceaux fleuris et dorés en relief. C'est un don de la duchesse d'Orléans à l'église Saint-Eustache, cela a été documenté par les archives nationales et il était placé dans l'oratoire du presbytère, non utilisé. Il a été décidé de le placer désormais sur le devant du nouveau maître-autel de l'église. Son excellent état de conservation en fait un témoin rare de ce



type de devant d'autel sur le plan technique et historique, la qualité de broderie est exceptionnelle, donc il convient de le sauvegarder.

Je vous rappelle que ce vote propose que la Direction régionale ait ce classement au titre des Monuments Historiques. Il y a plusieurs étapes pour qu'une œuvre soit classée, il faut d'abord que le Conseil de Paris Centre et le Conseil de Paris valident le fait de faire valider par la commission du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France, puisque je citais la Direction régionale des affaires culturelles qui s'est déjà prononcée et donc pour qu'elle se prononce pour ce classement qui nous semble très approprié. Je vous remercie

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Yohan. C'est l'occasion de saluer l'incroyable travail de restauration qui est fait à l'église Saint-Eustache aussi puisque nous avons restitué sa façade monumentale récemment, rue du Jour, qui fait l'objet de multiples inaugurations et également des œuvres d'art et des hôtels qui continuent à être restaurés. Si vous êtes allés voir, vous avez peut-être pu bénéficier du spectacle Luminescence du retournement des bancs. Vous savez qu'il y a un nouveau mobilier, j'en avais profité pour faire l'acquisition de quelques chaises pour le Conseil de Paris Centre, les avis étaient partagés, je crois, moitié-moitié, ceux qui trouvaient qu'elles étaient mieux que les anciennes chaises qui étaient vraiment pourries. Je vous annonce que le public bénéficie, ainsi que l'administration du conseil, de nouvelles chaises sur lesquelles vous êtes assis et qui, cette fois, ne viennent pas de l'église. Je ne sais pas si c'est la laïcité, nous avons quand même conservé quelques chaises de Saint-Eustache. Aurélien.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire. Un budget participatif était dédié à la restauration de l'orgue, je ne sais pas dans quelle phase de la procédure nous sommes. Est-ce qu'il va être poussé ? Comment le sentez-vous ? Parce que Saint-Eustache se pose des questions sur la restauration d'un orgue qui risque d'être classé par l'État, qui rajoutera évidemment une subvention d'aide.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je crois que Karen TAÏEB en a parlé à peu près à chaque fois que nous sommes allés à Saint-Eustache, et nous y sommes souvent puisqu'il y a des tableaux, des autels, des façades qui sont restaurés. J'avoue que je ne sais pas à quel stade cela en est. C'est un montant colossal et c'est en cours de financement, c'est du patrimoine, c'est-à-dire de manière conjointe avec l'État. Il s'agit ici d'une proposition conjointe de la DRAC qui représente l'État et de la Ville. Je ne peux pas répondre, mais je veux bien répondre au prochain Conseil sur la question d'où nous en sommes de la fameuse restauration de cet orgue.

### **Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

L'essentiel sera financé par du mécénat, je pense. C'est vrai que la contribution conséquente, mais marginale par rapport à l'ensemble faciliterait la vie, je pense, et

amorcerait la pompe. L'essentiel viendra d'argent privé et pas de la mairie, ce qui est tout à fait légitime.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

La Ville de Paris est, je crois, le plus grand propriétaire du monde d'orgues liturgiques. Effectivement, il y a le mécénat qui est une 3<sup>e</sup> source de financement très importante dans le cas de Saint-Eustache parce que la qualité de cette église étant reconnue, patrimoniale, elle bénéficie de beaucoup de mécénat. Peut-être que le spectacle Luminescence va lui aussi permettre de financer, je crois qu'il est très fructueux et c'est justifié.

Je vous propose de voter sur cette délibération qu'est la DAC 327. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DAC 357 Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions**

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il nous reste une délibération au titre des affaires culturelles, mais comme elle concerne aussi la solidarité, c'est naturellement Shirley WIRDEN, Adjointe en charge des solidarités et de la lutte contre l'exclusion, entre autres, qui la présente. La DAC 357.

### **Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Merci, Benoîte, de partager ce beau sujet culture avec moi. L'enveloppe s'appelle Culture et Solidarités, donc c'est un beau partage entre les deux. C'est une subvention de 300 000 € à 46 associations et 3 organismes au titre de cette enveloppe spéciale adossée au pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. C'est aussi l'occasion de signer 18 conventions, c'est donc assez massif. Le principe même de l'enveloppe Culture et Solidarités est de faire de la culture un vecteur de cohésion sociale et de lien social, c'est vrai que c'est quelque chose qui est beaucoup fait à Paris Centre et dans tout Paris, notamment lié à la mairie accessible intergénérationnelle, cela rentre vraiment dans ce cadre-là, c'est pleinement dans l'esprit de Paris Centre.

Les projets s'inscrivant dans cette enveloppe sont autour de 4 enjeux : mettre à disposition les ressources culturelles et promouvoir des œuvres culturelles hors les murs dans des lieux qui accueillent des personnes fragilisées et empêchées d'accès à la culture, donner à chacun et chacune les outils pour intégrer ces ressources culturelles et les partager via la médiation culturelle, favoriser les pratiques artistiques de toutes et tous et donner le droit à toutes et tous de participer à la vie culturelle et le droit de participer à la co-construction

des politiques culturelles. C'est vraiment faire de la culture inclusive, si j'ai envie d'être un petit peu taquine, c'est le but autour de cette enveloppe Culture et Solidarités.

Il y a beaucoup de subventions, il y en a 12, je ne vais pas toutes vous les citer, qui concernent notamment les personnes accueillies dans des structures sociales d'accueil et d'accompagnement, dont la Halte Femmes de l'Hôtel de Ville, nous concernant. Mais il y en a 18 donc je ne vais pas toutes vous les citer. Il y a :

- une subvention à la Maison de la Poésie de 15 000 € qui nous concerne pour l'organisation d'ateliers d'écriture incluant une rencontre avec des écrivains et écrivaines dont le thème principal est lié à la dignité humaine,
- une subvention de 10 000 € en faveur de Lire pour en Sortir pour la mise à disposition d'une offre de lecture aidant à une réinsertion durable et l'organisation d'actions collectives et culturelles coconstruites avec les détenus. Le siège de Lire pour en Sortir est à Paris Centre,
- pour des personnes accueillies dans des structures hospitalières, une subvention de 6000 € en faveur du conseil spirituel pour l'animation durant un an de 12 interventions musicales et pédagogiques auprès des enfants de l'hôpital Necker. Le siège du conseil spirituel est à Paris Centre.

Ce sont de petites subventions à chaque fois pour des actions très importantes qui vont donc aller chercher des personnes empêchées, créer du lien social et de la cohésion parisienne. Merci, chers collègues.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Shirley. C'était la DAC 357. S'il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose une minute d'interruption de séance, je dois hélas vous quitter pour me rendre à un événement important. C'est Karine BARBAGLI qui va prendre la présidence. Je vous demande une minute d'interruption pour qu'elle puisse me succéder à ce micro.

*Ariel WEIL quitte la salle à 20 h 31.*

#### **2024 DAE 11 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (950 500 €) en faveur de l'économie circulaire**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons reprendre le déroulement de ce Conseil avec la DAE 11 et c'est Jacques BOUTAULT qui nous présente cette délibération qui concerne l'économie circulaire.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui concerne l'économie sociale et solidaire dont l'économie circulaire fait partie. Vous savez que Paris se veut, à juste titre, capitale de l'économie sociale et solidaire qui est un modèle d'entreprise sociale soutenable qui respecte les générations futures, car moins gourmande et qui travaille à rapprocher de l'emploi les personnes qui ont sont les plus éloignées. Malheureusement, ce modèle connaît des difficultés qui ne sont pas des difficultés structurelles liées à leur activité, mais plutôt, à Paris, au coût du foncier. Elles ont besoin d'un petit coup de pouce pour pouvoir pérenniser leurs activités dans la capitale. Vous savez que nous, élus, sommes convaincus de l'utilité et des vertus de ce modèle, mais les Parisiennes et les Parisiens dans leur ensemble aussi puisqu'ils se sont mobilisés pour défendre lors du vote du budget participatif 2023 le projet intitulé « diminuer les déchets, augmenter la récupération ».

Cette délibération permet de valider ce vote, en quelque sorte, en accordant les subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet voté par les Parisiens lors du budget participatif et donc d'accorder, via cette délibération que je vous propose d'adopter, un soutien à 9 projets de l'économie sociale et solidaire dont vous avez la liste dans la délibération. Il n'y en a pas dans Paris Centre proprement dit, mais c'est une délibération d'obédience parisienne, si je puis dire, donc à 9 structures dont 2 vont entamer la création de 2 nouveaux espaces qui vont trouver leur place au rez-de-chaussée de 2 bailleurs sociaux. Le premier est une ressourcerie dans le 10<sup>e</sup> arrondissement qui va être accueillie dans un immeuble de la RIVP et le deuxième est un tiers lieu numérique qui trouvera son aboutissement au sein de l'Immobilière 3F dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Pour ces belles entreprises, je vous propose, chers collègues, de bien vouloir adopter cette délibération.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Jacques. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**2024 DAE 95 Subvention de 3 000 euros à l'école d'arts appliqués Duperré pour la réalisation d'une œuvre dans un équipement sportif, à l'occasion de l'Olympiade Culturelle et du projet des 24 œuvres**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous continuons avec la DAE 95 et c'est Benoîte qui nous présente cette délibération à propos de l'école d'arts appliqués Duperré.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Oui, merci Madame la Maire. Dans le cadre des programmes mis en place autour des Jeux olympiques qui s'appellent Transformations olympiques Héritage, c'est une proposition de subvention de 3000 € à l'école Duperré qui est donc notre école d'arts appliqués juste à côté de la mairie. Ils ont un projet à réaliser qui est dans le 15<sup>e</sup> arrondissement dans un groupe scolaire à la Croix-Nivert, mais comme Duperré est sur notre territoire, on nous demande notre avis pour voter cette subvention.

J'en profite pour dire que nous avons aussi avec Duperré un projet dans le cadre Héritages des Jeux olympiques qui est d'habiller le cabinet des jardiniers du square du Temple, j'en parlerai une autre fois.

C'est une subvention de 3 000 € que je vous demande de bien vouloir voter.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer au vote s'il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DAE 113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons continuer avec la DAE 113 et c'est Boris JAMET-FOURNIER qui présente cette délibération en l'absence de Dorine.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Absolument, je vais tenter de faire aussi bien qu'elle et surtout aussi court pour vous présenter cette délibération DAE 113. Il s'agit d'une garantie de la Ville à Elogie-Siemp, bailleur social de la Ville de Paris, qui sollicite un emprunt bancaire à hauteur de

19 209 398 €. Cela concerne des investissements pour du logement social au 12, rue de Béarn, c'est bien sûr la caserne des Minimes, au 3, rue la Feuillade, 4, place des Victoires et pour une crèche de 90 berceaux, Madame la Première Adjointe, qui est située dans l'ensemble immobilier du 12 – 14, rue de Béarn, c'est l'ancienne caserne des Minimes. Il y a tout un programme avec plus d'une vingtaine d'adresses, j'ai mentionné celles qui correspondaient à Paris centre.

Je vous propose de voter cette délibération afin que la Ville puisse apporter sa garantie à hauteur de 50 %, soit 9 604 699 € afin qu'Elogie-Siemp puisse poursuivre ses activités de logement social et de crèche pour Paris Centre. Je vous remercie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Boris. Nous allons passer au vote s'il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci, Boris.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

#### **2024 DAE 114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la DAE 114, toujours Boris JAMET-FOURNIER.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Absolument, je présente également pour Dorine. Il s'agit d'un sujet différent, ce sont des activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public, donc à l'extérieur. Un appel à proposition a été publié pour l'attribution de 76 emplacements commerciaux sur le site *paris.fr* de juin à septembre 2023. Nous avons 55 emplacements qui ont été attribués et 21 emplacements qui ont été déclarés infructueux.

Je souhaite souligner les 4 emplacements attribués qui concernent Paris Centre : Montorgueil et Montmartre, c'est un lieu que certains ici connaissent bien ; dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, au 3 – 5, boulevard des Capucines ; le 2<sup>e</sup> arrondissement encore, au 17, boulevard des Capucines ; dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, quai de Seine, square de l'Hôtel de Ville. Ce sont 4 emplacements attribués à 4 lauréats différents pour un emplacement commercial sur cette zone de l'espace public avec un montant total des redevances qui seront perçues à ce titre pour ces 4 adresses et toutes celles qui concernent Paris correspondant à environ 647 900 €.

Pour l'attractivité commerciale de Paris Centre et pour que nous puissions soutenir ces commerçants, je vous invite à bien vouloir voter favorablement cette délibération DAE 114. Je vous remercie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Boris. Y a-t-il des questions? Nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Cette délibération est également adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à une délibération DASCO que je vais vous présenter à propos des collèges publics parisiens.

Il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement, entre autres, à hauteur de 126 400 €, nous n'avons pas de collèges de Paris Centre concerné pour cette dotation. Nous avons des subventions d'équipement pour 55 560 €, toujours pas de collèges de Paris Centre concernés.

Par contre, pour les travaux urgents nous avons 2 collèges de Paris Centre concernés, César Franck pour le remplacement d'extincteurs pour 1087 € et François Couperin pour la fourniture et la main-d'œuvre de pièces d'échangeur CPCU, en tout cas des pièces autour du SSI, du système lié aux incendies pour 13 316 €.

Nous avons ensuite des dotations de fonctionnement pour chacun des 85 collèges publics parisiens avec un forfait de 1 175 € qui permet de faire des petits travaux.

Je vous propose de voter cette délibération DASCO 18 pour des dotations de 126 400 €, des subventions d'équipement de 55 560 € et des subventions pour travaux de 494 207 €.

Y a-t-il des questions? Nous allons passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Merci pour l'adoption de cette délibération.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons continuer avec une délibération concernant le fonds d'animation locale. Je vais en profiter pour faire une petite communication que le Maire souhaitait faire, mais qu'il n'a pas eu le temps de faire.

Benoîte, n'hésite pas évidemment à compléter. Nous avons eu dimanche matin un temps de sport absolument convivial de proximité et nous souhaitons remercier tous les participants, tous les organisateurs, Benoîte la première, également les participants qui ont couru, puisque nous avons eu la chance d'avoir 2 élus, Amina et Boris qui ont couru avec nous pour les Foulées. Ce sont plus de 110 participants avec une course qui m'émeut à chaque fois, chaque année, c'est le relais parents – enfants avec des tout-petits qui vont courir les 100 derniers mètres devant leurs parents. Cela a été un tel succès que nous avons eu plus de 60 enfants et que nous avons dû organiser 2 courses pour ce relais.

En tout cas, merci à Arnaud RICHEZ qui est président de l'école de karaté du Marais qui a un PVP de l'école hospitalière et qui est absolument engagé, qui a assuré d'une main de maître toute l'organisation des courses au Centre Paris Anim' Simon Le Franc, également au Centre Paris Anim' Ruth Bader Ginsburg des Halles, à la DJS, également au service événementiel et logistique de notre mairie. Merci beaucoup, il était présent si tôt.

Également saluer le cabinet du Maire et remercier Karim ZIADY qui était présent, tous les élus présents également, ainsi que les pompiers, la protection civile. C'était vraiment une illustration de la convivialité de Paris Centre en famille avec ce beau moment sur les quais. Benoîte, si tu veux compléter.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je crois que vous avez presque tout dit, Madame la Maire. Tu as indiqué le nombre de participants, mais il y avait un nombre très important de spectateurs et de spectatrices. Il y a non seulement des élus qui ont participé, mais il y a aussi des membres de la Direction générale des services puisque j'ai vu Alban, par exemple, il a fait un très bon temps.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

6<sup>e</sup> temps.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il y a beaucoup de gens, c'est vraiment quelque chose à faire parce que c'était de toutes générations, de tous les arrondissements et vraiment de très bonne qualité avec des bénévoles, des volontaires. L'année prochaine, nous allons avoir besoin de plus d'encadrement puisqu'il y a davantage de participants. Il y avait des volontaires qu'il faut vraiment remercier parce que c'était formidable, c'est toujours un peu les mêmes, il y en avait un peu plus.

Nous voudrions cette année que les clubs sportifs à qui nous attribuons des créneaux dans nos équipements puissent participer aussi un peu, c'est-à-dire venir donner un coup de main. En plus, ils connaissent, ils savent comment organiser une compétition, donc dans l'encadrement ce serait bien. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**



Merci Benoîte.

**2024 DDCT 41 Subventions (10 000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée à Paris Centre**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons reprendre cette DDCT 41, Benoîte, la parole est à toi.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Ce n'est pas du sport, mais c'est dans le cadre du fonds d'animation locale qui a remplacé les fonds du Maire, qui est de 10 000 € ou 15 000 €, cela permet de financer un certain nombre d'activités locales. Il s'agit là d'un fonds d'animation locale supplémentaire qui a été décidé pour les festivités qui vont se dérouler pour nous sur le parvis de l'Hôtel de Ville pendant les Jeux olympiques. Il y a eu un appel à projets auprès de toutes les associations culturelles et sportives et un certain nombre d'entre elles ont présenté des projets qui ont été retenus et financés. J'ai le grand plaisir d'avoir appris aujourd'hui que ces associations que nous avons sélectionnées ont réellement été prises dans la programmation.

C'est 10 000 € que nous avons attribués. Je vous les cite ? Ce n'est pas la peine, vous me faites confiance. Par exemple, Harmonies Itinérantes, La Fanfare du Carreau ou Activistas del Tango. Il fallait quand même répondre à certains critères et aussi avoir des dossiers complets, le choix s'est surtout fait entre les associations qui avaient des dossiers complets et surtout des projets réalisables en termes financiers et par rapport à l'espace.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Est-ce qu'il y a Podium dedans ?

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Non, Podium n'est pas dedans, Podium sera dans le FAL traditionnel.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons peut-être passer au vote, Benoîte. Oui, Martine FIGUEROA.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Ils sont sûrement très bien. L'objectif est de mobiliser les associations parisiennes, il y a des associations qui ne sont pas sur Paris. Association Tango Argentin, Éveiller les enfants à la nature, nous avons peut-être des associations qui ne sont que pour Paris.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Il y a des associations qui ne sont pas de Paris.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Il n'y avait pas un cahier des charges uniquement parisien ? C'est leur activité qui est sur Paris ?

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

C'est leur activité qui est sur Paris. C'est comme tout à l'heure quand j'ai parlé de Duperré. C'était réparti selon les arrondissements, c'est comme le FAL traditionnel.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Si personne n'a d'autre question, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DFPE 91 Subvention (152 655 euros), avenant n° 4 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective Crèche du Village Saint-Paul située 6, rue de l'Ave Maria (4e)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer dans le monde de la petite enfance, vous allez donc rester avec moi pour la délibération DFPE 91.

Il s'agit d'une subvention pour la crèche collective Le Figuier située au sein du village Saint-Paul, rue de l'Ave Maria avec un très beau figuier, d'où son nom. Cette délibération vote une subvention de 152 655 € pour l'association Le Figuier, pour sa crèche collective. C'est une crèche qui a une capacité de 30 places, qui fait un très bon taux de remplissage, qui s'engage d'ailleurs avec un taux de remplissage lorsqu'elle signe cette convention avec la Ville de Paris. Je ne vais pas être plus longue, sauf si vous avez des questions pour passer au vote de cette subvention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour cette délibération adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DJS 84 Baignades en Seine : approbation du principe de gratuité d'accès aux 3 sites de baignades et autorisation de déposer toute demande administrative relative à la réalisation de 3 sites (12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, PC)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous poursuivons avec la DJS 84 pour Benoîte toujours.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

C'est vraiment la délibération que je préfère de toutes celles que j'ai à présenter ce soir. Il s'agit des baignades en Seine. Je me suis baignée dans la Marne, mais jamais dans la Seine, donc j'attends avec impatience cette opportunité. En 2023, le projet de baignades urbaines a pris une nouvelle dimension, Jacques Chirac en avait parlé jadis, avec la création de la mission baignades en Seine permettant la mobilisation de moyens entièrement dédiés sur l'ensemble des thématiques des baignades en Seine. Je vais aller un peu vite, je vais essayer. Il y a eu d'abord un certain nombre de sites retenus, puis 3 pour Paris dont 1 chez nous, bras Marie, Paris Centre, nous pourrons donc nous baigner en 2025. Attention, on n'a pas pied, ce ne sera pas des baignades pour les enfants, ce sera pour des adultes qui savent nager, ce sera bien entendu contrôlé, ce sera protégé, surveillé avec des pontons et ouvert uniquement pendant la journée. Il est prévu que la baignade soit gratuite et ouverte largement au public. Les horaires d'ouverture seront à définir en concertation avec l'État et les usagers du fleuve. S'agissant d'un établissement recevant du public, la capacité d'accueil sera définie au fil des études en cours de réalisation. La période d'ouverture des sites en 2025 sera définie en fonction des différentes contraintes rencontrées. Je ne vais pas continuer davantage, à moins que vous ayez des questions à me poser. Je vais quand même citer les autres sites de baignades : le bras de Grenelle entre le port de Grenelle et les rives de l'île aux Cygnes et le quai de Bercy au niveau de la passerelle Simone de Beauvoir en contrebas du parc de Bercy.

Il s'agit d'approuver ce principe de gratuité d'accès aux 3 sites de baignades et l'autorisation de déposer toute demande administrative relative à la réalisation des 3 sites.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Benoîte. Bravo, effectivement c'est réjouissant. Corine.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

J'ai quand même des petites questions parce que la DRIEAT, la Direction Régionale Interministérielle de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports, avait identifié 5 sites. Dans ces 5 sites, 1 seul est retenu dans les 3 sites qui nous sont proposés aujourd'hui. Comment cela se fait-il ? Aurons-nous l'accord de cette Direction Régionale Interministérielle ou pas ? Nous avons au départ 2 sites retenus sur Paris Centre, mais pas celui que nous avons retenu, et le site dans le 15<sup>e</sup> n'était pas tout à fait dans le 15<sup>e</sup> puisque

c'était Trocadéro et pas du tout l'Île aux Cygnes. Je ne sais pas trop comment les choses vont s'articuler entre l'État et la Ville.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je ne peux pas te répondre non plus. Je ne sais pas comment cela va s'articuler, ce que je sais c'est qu'il y a 3 sites retenus.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Oui, mais si nous n'avons pas l'autorisation de cette Direction, cela bloque tout.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je pense que c'est très avancé. Je ne vous ai pas tout lu.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

C'est dans la délibération.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Corine, nous pourrions peut-être te répondre ultérieurement sur cette question. Nous pouvons peut-être passer au vote et nous nous engageons à te donner les éléments de réponse plus tard.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

En tout cas, je n'ai pas plus d'informations.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Il y a d'autres questions ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Bien sûr, nous répondrons à cette question par la suite.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

**2024 DLH 30 Projet de cour oasis pour le collège Victor Hugo situé 11 rue Barbette - Scission de la copropriété du 62-66 rue Vieille du Temple (Paris 3e)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à la DLH 30 qui est également pour moi.

Est-ce que nous pouvons avoir votre attention pour pouvoir continuer, parce que je sens que cela papote à droite et à gauche. C'est un Conseil qui est long et nous sommes loin de l'avoir fini.

Je me réjouis comme Benoîte qu'il y ait la cour oasis pour le collège Victor Hugo situé 11, rue Barbette. Ce soir nous allons vous demander d'autoriser la Maire à signer un certain nombre de scissions, de versements forfaitaires, etc.

Pour rappel, c'est un magnifique projet qui permet d'améliorer les conditions d'apprentissage, en particulier de récréation des 170 élèves du collège Victor Hugo qui se trouve dans cette annexe Barbette. Nous avons l'opportunité incroyable d'avoir une friche industrielle que nous allons pouvoir remplacer par un parc, par un jardin, par une cour oasis qui sera utilisée la semaine par les élèves et ouverte le week-end aux habitants du quartier. Je vous rappelle que les élèves avaient accès à 2 patios de 85 m<sup>2</sup> et cette cour va représenter plus de 600 m<sup>2</sup>, donc vraiment au lieu d'avoir un effet cocotte-minute, cela va avoir un effet détente. Les classes vont pouvoir faire classe dehors et le week-end, tous les habitants pourront bénéficier de cette oasis de fraîcheur puisque nous allons pouvoir dédensifier la Ville et perméabiliser les sols là où c'est possible en créant des zones de pleine terre, des zones de relaxation, des zones un peu plus actives. Évidemment, tout cela est fait en concertation avec les habitants, les riverains, la maison de retraite et Elogie-Siemp qui est de la partie. En tout cas, c'est un véritable îlot de fraîcheur que nous recréons au cœur du Marais.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition, je vous invite à autoriser la Maire à voter la scission de copropriété selon les termes et conditions de l'acte de scission en annexe de votre délibération, d'autoriser le versement forfaitaire de la somme de 346 000 € au profit des syndicats de copropriétaires avec entre autres la soulte, d'autoriser la mairie de Paris à signer la convention portant sur la gestion de la cour et du passage des arbalétriers qui sera jointe à l'acte authentique de scission, et d'autoriser la mairie de Paris à signer la convention avec Elogie-Siemp afin de recréer le passage qui existait déjà par la rue Barbette. Nous n'avons pas encore trouvé de nom, mais je suis sûre que mon collègue Yohann ROSZÉWITCH nous aidera à trouver un très beau nom pour ce lieu magique que nous attendons avec impatience pour 2025.

Y a-t-il des questions ?

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Est-ce que nous pourrions la visiter ? J'ai fait ma première partie de scolarité à Barbette et après rue de Sévigné.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Volontiers, avant la démolition. Ce sera très intéressant de voir avant et après. Je pense que nous pouvons organiser cela.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Vraiment, cela méritait un peu de verdure, je peux vous le dire. Je peux vraiment valider.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons replanter. Barbette, l'annexe, est une ancienne prison pour femmes, donc elle est restée avec ses caractéristiques.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je n'étais pas en prison, j'étais bien au collège.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je n'en doutais pas. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Tu ne prends pas part au vote, c'est bien noté, 1 personne qui ne prend pas part au vote. Pour mon plaisir, je veux bien qu'on dise qui vote pour. C'est un très beau projet pour les collégiens et pour le quartier. Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DLH 51 Réalisation, 1 passage du Maure, 6 rue Brantôme et 16 rue Brantôme (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 158 logements sociaux par Erigere, Subvention (2 055 051 euros)**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons continuer les délibérations avec Gauthier CARON-THIBAUT qui va nous présenter la DLH 51.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat**

Excusez ma voix, Madame la Maire. Mes chers collègues. Une délibération qui concerne un ensemble immobilier situé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement dans le quartier de l'Horloge, précisément entre ces 3 adresses que sont le 1, passage du Maure, le 6 et le 16 de la rue Brantôme. Au sein de ce quartier, certainement le plus moderne à l'époque de Paris Centre, vous trouvez un ensemble de 3 à 4 bâtiments qui sont la propriété du bailleur Erigere. Je dis 3 à 4 bâtiments puisque 3 bâtiments sont en propriété pleine d'Erigere et 1 bâtiment est en copropriété avec un lot de 158 logements sociaux qui ont été édifiés en 1979 et qui a donné, à travers le fameux défenseur du temps, son nom à ce quartier plus connu sous le nom de quartier de l'Horloge.

Nous vous proposons aujourd'hui un programme de rénovation énergétique qui s'inscrit dans le cadre du plan climat air énergie de la Ville de Paris et qui va concerner 10 588 m<sup>2</sup> à travers ces 3 bâtiments qui pourront vivre des travaux de ravalement, d'isolation thermique, d'isolation des planchers, de remplacement des menuiseries extérieures ainsi que des portes palières. Ce sont bien évidemment les logements, mais aussi les locataires qui vont pouvoir vivre et bénéficier de ces travaux qui vont diminuer de 34 % en moyenne la consommation énergétique de ces bâtiments et de ces logements, les faisant passer de

148 kWh EP/m<sup>2</sup>/an à 82 kWh EP/m<sup>2</sup>/an, permettant à chaque logement une économie substantielle de 146 € TTC par an et par logement. Ce programme prévoit également aux PMR l'accessibilité de logements et des parties communes de cet immeuble qui laissait un peu à désirer alors qu'ils bénéficient d'ascenseurs, donc quitte à avoir des ascenseurs, autant avoir l'accessibilité parfaite de la rue jusqu'aux logements. Il y aura également, c'est à noter, 70 % au moins des déchets de ces travaux qui seront valorisés, qui resserviront à travers ce chantier, et nous aurons le plaisir d'accueillir à la suite de ce chantier 650 m<sup>2</sup> de terrasses végétalisées supplémentaires en plein cœur de Paris.

Ce programme de travaux coûte 8 millions d'euros et est financé à hauteur de 4 millions d'euros par prêts, les prêts de la Caisse des dépôts et les prêts éco rénovation, une subvention de 2 millions d'euros aussi, nous le validons aujourd'hui, et le bailleur mettra 2 millions d'euros de fonds propres. À noter que le 4<sup>e</sup> bâtiment qui est en copropriété Erigere et I3F vivra également des travaux, mais il n'y a pas de subvention de la Ville demandée. Pour réaliser ce projet, un prêt de 6,2 millions d'euros sera contracté par les bailleurs sociaux et cette délibération, si nous le décidons, permettra d'accorder à ces 2 bailleurs sociaux, pour ce 4<sup>e</sup> bâtiment, la garantie d'emprunt de la Ville de Paris. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Y a-t-il des questions ? Pas de questions, très bien. Si, Jean-Paul.

**Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques**

C'est juste une petite précision. Nous pouvons nous féliciter de ce programme. Cela concerne les économies de kilowatts. Ce que nous entendons généralement par kilowattheure c'est de l'électricité, là, il s'agit de mesures de consommation de kilowatts d'énergie primaire par mètre carré. C'est juste une petite précision pour les gens qui se poseraient la question sur le kWh EP.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci Jean-Paul. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DLH 79 Location de l'immeuble 51 rue Saint-Antoine 4e à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à la DLH 79, toujours pour Gauthier.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Merci, Madame la Maire. DLH 79 qui concerne le 51, rue Saint-Antoine. C'est effectivement une bonne nouvelle, en tout cas pour nous, puisqu'à travers cette délibération nous actons l'achat par la Ville et la mise à disposition de Paris Habitat d'un immeuble situé au 51, rue Saint-Antoine, de 8 logements, 280 m<sup>2</sup>. Il y a également et cela satisfera notre collègue Dorine, qui a pu être racheté par la Ville à hauteur de 2,8 millions d'euros. C'est un programme vraiment intéressant à double titre. D'une part, parce que comme à notre habitude nous faisons à travers cette acquisition une protection des locataires de vente à la découpe potentielle, mais également nous allons pouvoir sortir cet immeuble de la précarité énergétique puisqu'il est en DPE en étiquette F. C'est aussi un gros chantier que nous allons pouvoir faire sur cette adresse afin de produire un certain nombre de logements sociaux, je reviendrai vers vous plus tard avec une autre délibération sur le conventionnement de cet immeuble. Il s'agit ici d'acter l'achat et de transmettre cet immeuble à Paris Habitat.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Gauthier CARON-THIBAUT. Y a-t-il des questions ? Monsieur VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Cette préemption d'un immeuble protège sans doute quelques personnes de la vente à la découpe, en menaçant d'autres d'expulsion si leurs revenus dépassent le seuil des logements sociaux des bailleurs sociaux. C'est ensuite un loyer capitalisé plus, c'est-à-dire 65 années de loyer, puisque le bail emphytéotique attribué par la mairie de Paris, c'est 65 années. Ces loyers de 65 années vont être versés tout de suite à la mairie de Paris pour qu'elle puisse les dépenser, gonflant la dette des bailleurs sociaux qui atteint déjà 12 milliards d'euros à taux variable, je le rappelle, sachant que les loyers ne couvriront même pas les intérêts de la dette. Bref, c'est un montage qui vide un peu plus les caisses des bailleurs sociaux qui, nous le voyons, rencontrent des difficultés à financer l'entretien du parc social, pour continuer à assécher le marché locatif privé au profit du logement locatif public.

Donc pas de création de logements en net, plus de difficultés pour les classes moyennes et classes aisées à se loger à Paris. Et si nous parlons de loi SRU, elle est atteinte au niveau de Paris, puisque Paris remplit les 25 % de la loi SRU et vous préemptez des immeubles dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le taux de logements sociaux dans le 4<sup>e</sup> est quasiment le double du 3<sup>e</sup> arrondissement, celui du 1<sup>er</sup> est le double du 2<sup>e</sup>. J'ai l'impression qu'il y a une sorte de discrimination voulue de la mairie pour remplir de logements sociaux le 4<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup>, alors que le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> échappent un peu à votre vague de préemption et d'assèchement du marché privé. Nous voterons évidemment contre cette délibération.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Au dernier Conseil d'arrondissement, nous avons voté pour la rue du Grenier-Saint-Lazare, la rue aux Ours, 3<sup>e</sup> arrondissement, la rue Saint-Denis, 2<sup>e</sup> arrondissement.



**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Ce sont des exemples.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Les exemples sont des faits concrets.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Les élus du 3<sup>e</sup> arrondissement ont bien fait leur travail dans le passé, c'est tout. *Perseverare diabolicum*, cher Aurélien. Nous n'allons pas refaire à chaque fois le même dialogue que nous avons à chaque délibération. Je note néanmoins maintenant que notre politique rend difficile l'achat, l'acquisition, la location pour les ménages aisés de logements à Paris. Vous avez dit « ménages aisés », je reprends vos propres propos.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Classes moyennes et ménages aisés, effectivement.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Vous avez dit « ménages aisés » et je n'ai pas l'impression que c'est ce qui apparaît dans les études ou dans les analyses. Je vous ferais bien aussi, peut-être, quelques discussions autour de la sociologie du bâti historique de Paris Centre pour vous expliquer pourquoi dans certains arrondissements c'est plus facile d'acheter des mono propriétés, mais cela n'est pas le sujet de ce soir. Aurélien VÉRON, dans un même Conseil, à deux délibérations consécutives, vous avez la capacité de nier la réalité. Vous dites sur le 51, rue Saint-Antoine, que les bailleurs sociaux, à cause de nos politiques, sont totalement asséchés de fonds propres pour pouvoir entretenir leur parc, et juste avant vous venez de voter une délibération au sein de laquelle un bailleur investit 2 millions d'euros de fonds propres dans un programme de travaux de rénovation énergétique. Donc, dans un même Conseil, vous avez la capacité de dire que nous asséchons et en même temps vous avez la capacité de féliciter un bailleur social qui s'investit grandement par ses fonds propres dans la rénovation et dans l'entretien de son parc. À un moment où, effectivement, nous allons devoir revoir notre manière de financer le logement social, à un moment où la production de logements, qu'elle soit publique ou privée, diminue, à un moment où les plus grands promoteurs immobiliers sont en train de devoir licencier, à un moment donné où le gouvernement cherche encore une fois à porter atteinte au modèle du logement social, cher Aurélien, permettez-moi de vous inviter à revoir vos arguments et à essayer d'apporter à la réflexion pour pouvoir, avec nous, essayer de continuer à faire plus de logements sociaux dans la capitale, et en particulier dans le centre.

**Aurélien VÉRON** prend la parole hors micro.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Cela empêche la vente à la découpe.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Cela en maintient, Monsieur VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Cela expulse des locataires, comme rue de Richelieu et comme beaucoup d'autres adresses où les locataires qui dépassent les seuils sont virés par les bailleurs sociaux. C'est une injustice flagrante, vous asséchez un marché privé. Vous savez, cela fait 10 ans que les locataires de ces logements-là attendent un logement, donc ce n'est pas du tout une mobilité facilitée, ce sont des gens qui vont être, au bout de 10 ans de demande, logés dans ces logements sociaux alors que dans le parc privé il n'y a plus d'espace. Mais continuez votre politique, soyez aveugle, jouez sur les mots, jouez sur les plans ici ou là, vous savez très bien que les chiffres sont parlants, les 12 milliards de dettes des bailleurs sociaux sont effroyablement lourds aujourd'hui à porter, cela s'ajoute aux 8,7 milliards de dettes de la mairie de Paris, et vous continuez à plomber la dette de part et d'autre. Continuez.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Paris a surtout un patrimoine exceptionnel de logements et de bâtis.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Bloqué 65 années, je rappelle, 65 années de bail emphytéotique.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je pense que de toute manière nous avons le même discours à chaque conseil.

Je propose de passer au vote puisque je pense que c'est un discours qui n'a pas l'air de... Gauthier.

**Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Juste avant. Je serais donc curieux de voir les votes pour le logement qui prévoient un renforcement du surloyer et un renforcement des capacités et des obligations d'expulsion des locataires. Il me semble que ce qui est en train de se faire pour quelques locataires dont les ressources dépassent parfois de 100 fois à 200 fois les plafonds de logements sociaux sont des obligations légales qui ont plutôt été portées par votre groupe à l'Assemblée nationale, toujours avec cette même vocation de vouloir stigmatiser les locataires du parc social. Dans le parc social et il y a très peu de personnes qui sont amenées à voir leur bail rompu parce qu'elles sont très largement au-dessus des plafonds. Il y a généralement plus de personnes pour lesquelles nous sommes amenés à faire des procédures de rupture de bail parce que ces logements sont utilisés comme résidence

secondaire que de personnes qui sont très largement au-dessus des plafonds de ressources. Généralement, dans les immeubles que nous achetons, je vous invite à regarder tous les états locatifs, les locataires ne sont pas des personnes qui dépassent les plafonds de ressources parce que, permettez-moi de vous le dire, quand vous êtes à 200 % au-dessus des plafonds de ressources du logement social, vous ne restez pas vivre dans un immeuble dont l'étiquette DPE est F parce que vous ne voulez pas vivre en précarité énergétique et parce que vous avez les moyens d'aller vivre ailleurs.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.*

**2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la délibération DLH 100 que je vais vous présenter.

Il s'agit d'une délibération extrêmement technique qui vise à autoriser la ville à signer de nouvelles conventions avec les bailleurs dans le cadre de la mise en place obligatoire de la gestion en flux prévue par la loi ÉLAN du 23 novembre 2018. Cette dernière prévoit la réforme de la gestion des droits de réservation avec un passage à la gestion coupure son [2:01:49.9] 1<sup>er</sup> janvier 2024, donc c'est applicable techniquement dès maintenant. Cette réforme vient créer une modification des modalités d'attribution. Jusqu'à maintenant, chaque quota était fléché sur des logements spécifiques, ce qui ne sera plus le cas. Il y aura toujours le même pourcentage, mais ce ne sera pas forcément sur les mêmes logements, ce n'est donc pas l'attribution qui est modifiée, mais sa répartition. Ce sont les bailleurs qui affecteront désormais auprès des réservataires les logements libérés. Nous parlons bien des logements qui sont déjà en location et qui vont changer de locataires, non pas de nouveaux programmes. Cette réforme va passer par la signature de conventions avec chacun des 40 bailleurs et nous nous attacherons, bien sûr, à faire valoir les priorités de chaque mairie sur la Ville de Paris avec chaque bailleur lors de la signature de ces conventions.

Je vous invite à voter cette délibération technique qui est la DLH 100, sauf s'il y a des questions bien sûr.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Cela a l'air effectivement très technique. Le sentiment qui ressort de cette délibération est qu'au lieu de passer de stock nous passons à des flux, cela va être beaucoup plus bureaucratique et le risque pour la mairie de Paris Centre, et les mairies en général, est de

perdre la main sur les attributions qui vont être beaucoup plus centralisées. Nous allons nous abstenir pour le principe parce que pour nous, derrière la technicité, il y a un risque de perdre la main au niveau local.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

À Paris Centre, l'essentiel des bailleurs sont les 3 bailleurs de la Ville de Paris, d'où le risque minoré de perdre la main, en tout cas à Paris Centre.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DPE 22 Subventions (45 300 euros), à sept associations œuvrant pour le compostage de proximité et signature de deux conventions et un avenant**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous poursuivons ce Conseil avec la DPE 22. C'est Jacques BOUTAULT qui nous la présente en sa qualité d'Adjoint au maire.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, Madame la Maire. C'est une délibération qui porte sur des subventions à accorder à 7 associations œuvrant pour la réduction des déchets. Si vous aimez les chiffres, mais pas trop, je vous en donne quelques-uns. Paris dispose déjà de plus de 1000 sites de compostage collectifs dont 646 composteurs dans les collectivités et les collectifs des copropriétés, 479 dans les équipements municipaux dont 370 dans les écoles et 70 composteurs de quartier. Il s'agit par cette délibération d'aider les associations qui œuvrent pour la mise en place de ces sites de compost qui permettent de réduire les déchets, notamment alimentaires puisque c'est l'une des manières de les réduire avec la collecte volontaire dans les modules installés en ce moment par la Ville de Paris dans l'espace public.

Sur cette délibération, je voudrais insister un tout petit peu, mais pas trop longtemps, je vous rassure, sur Emmaüs Alternatives puisque c'est une structure située dans Paris Centre, c'est même notre ressourcerie. Entre autres actions, elle gère le compost collectif situé place Goldoni à proximité du gymnase Jean Dame sur le toit duquel l'association Toits Vivants fait pousser légumes, carottes, tomates et autres salades dans le cadre d'un projet relativement ancien auquel participent les habitants sous forme de jardin partagé. Ce compost permet aux habitants d'avoir un avaloir pour les déchets organiques produits par ce jardin.

En votant cette délibération, vous permettrez à cette association et à 8 autres associations de mettre en œuvre des actions pour réduire nos déchets alimentaires via le compostage de proximité. Je ne peux que vous encourager à voter favorablement à celle-ci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

### **2024 DPE 24 Subventions (121 000 euros) et conventions avec huit structures œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la DPE 24, toujours avec Jacques.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

La DPE 24 ressemble comme deux gouttes d'eau à la précédente, mais ce n'est pas la même, sinon il n'y en a pas eu une seconde. Elle concerne en particulier les territoires zéro déchet et je vous parlerai en particulier du territoire zéro déchet de Paris Centre qui est situé rue du Vertbois et alentour puisque ce territoire englobe l'école Vaucanson qui permet de mener des actions en direction des plus jeunes et de leurs parents pour les inciter à réduire les déchets via la collecte de déchets alimentaires, pas seulement, mais en partie. Dans ce secteur, la régie de quartier Paris Centre est le maître d'œuvre pour la Ville, en tout cas pour le 2<sup>e</sup> arrondissement, d'actions qui concourent à sensibiliser les riverains et les collectifs scolaires à réduire les déchets et à les trier. Le succès de cette opération territoires zéro déchet initiée depuis 2 ans a incité les responsables à nous proposer d'élargir le secteur du 2<sup>e</sup> arrondissement sur l'ensemble du territoire du Conseil de quartier Sentier – Arts et métiers, ce qui fait un territoire beaucoup plus important, donc beaucoup plus de publics à sensibiliser et des économies d'échelle en termes de communication, d'action, de prévention et de mise en œuvre concrète de la réduction des déchets.

Si nous votons cette délibération, nous permettrons à notre régie de quartier, pour son action de réduction des déchets, de s'élargir au-delà de sa base traditionnelle de la rue du Vertbois pour aller au contact des enfants, parce que 2 écoles sont comprises dans le secteur, et aussi de leurs parents, pour expliquer en quoi réduire nos déchets, collecter, composter, permet de concrètement réduire notre empreinte carbone et donc de contribuer à une planète vivable pour les générations futures. Je vous propose donc d'adopter cette délibération DPE 24 pour toutes ces raisons.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Jacques. Je précise qu'il y a déjà une très belle collaboration entre la régie et l'école Vaucanson, et qu'il y a une très belle cour oasis qui arrive cet été dans l'école Vaucanson et le collège Montgolfier qui permettra encore de plus sensibiliser les enfants à la biodiversité et au compostage avec sans doute un composteur qui fera partie de ces belles structures. Y a-t-il des questions ? Corine.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Depuis peu, j'ai un collecteur de biodéchets en face de chez moi et maintenant je vais jeter mes biodéchets là. D'un côté, j'ai mes biodéchets, j'ai mon recyclable et je n'ai plus d'autre poubelle.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Tu es à zéro déchet, très bien, tu atteins l'objectif.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

On arrive à zéro déchet sans s'en apercevoir, tel Monsieur Jourdain, c'est vraiment extrêmement efficace. La collecte des biodéchets change vraiment, il n'y a plus que le biodéchet et le recyclable, il n'y a plus besoin de la poubelle habituelle. Reste le souci, je pense, pour ceux qui ont des enfants, des couches, je ne sais pas où elles vont. Sinon, tout le reste, c'est incroyable.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

C'est parfait, parce que c'est vraiment l'objectif, si je peux me permettre, quand on dit objectif zéro déchet, c'est objectif diminuer la poubelle des OMR, la poubelle des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire tout ce qui reste quand on n'a pas pu le recycler. Vous savez qu'avec l'extension des consignes de tri, on trie aussi des plastiques souillés dans lesquels il reste des pots de yaourt, etc. Tout le reste ce sont des déchets alimentaires qui prennent beaucoup de volume parce qu'ils sont pleins d'eau et lorsque l'on a trié ces deux types de déchets, effectivement il ne reste pas grand-chose pour la poubelle à couvercle gris, maintenant la poubelle des OMR. C'est bien là l'objectif que nous sommes en train d'atteindre, merci de l'avoir souligné par cet exemple.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Jacques. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 26 Aide alimentaire - 13 subventions de fonctionnement (718 424 euros) à 13 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ; 9 avenants**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à une série de délibérations DSOL avec Shirley WIRDEN pour la première sur l'aide alimentaire. La DSOL 26.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci, Madame la Maire. Il s'agit de 13 subventions de fonctionnement à 13 associations pour un montant de 718 424 € pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies avec 9 avenants à convention. Il y a donc 13 subventions de fonctionnement, 4 conventions pluriannuelles de fonctionnement et 5 conventions annuelles.

Les 4 conventions pluriannuelles sont avec La Chorba, Août Secours Alimentaire, Paris Tout P'tits, Banque Alimentaire de Paris Île-de-France, Association Solidarité Notre-Dame de Tanger [2:12:45.6], Action contre la Faim, Relais Frémicourt, l'Un Est l'Autre, les Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur de Pantin.

Dans les 13 associations, certaines interviennent à Paris Centre, je ne les citerai pas toutes, mais nous travaillons avec la Banque alimentaire, la Croix-Rouge, le SAMU social, La Chorba. Pour vous en dire un peu plus autour de notre politique sociale en la matière, nous avons monté à Paris Centre une coordination alimentaire qui se réunit assez régulièrement, dont lundi prochain, qui regroupe les associations qui interviennent sur le territoire afin de créer un effet Paris Centre en la matière, c'est-à-dire qu'il y a des aides en fonction des stocks, il y a du flux qui se fait, de la coopération entre les acteurs qui interviennent sur le territoire et c'est important vu la masse qu'il y a à traiter, malheureusement, puisqu'il y a beaucoup de public en souffrance sur le sujet. Nous avons mis en place cette coordination alimentaire avec l'aide de l'Espace Parisien des Solidarités. Nous avons voté, il y a quelques mois, la création de l'épicerie sociale alimentaire dans le 4<sup>e</sup>, qui malheureusement fonctionne très bien (nous avons même, je crois, doublé le nombre de bénéficiaires au fil du temps), avec de nombreux bénéficiaires sur fléchage de l'EPS, c'est la Croix-Rouge qui s'en occupe, cela fonctionne particulièrement bien et cela aide beaucoup de familles. C'est une politique proactive en termes d'aide alimentaire pour nos concitoyennes et concitoyens. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Shirley. Y a-t-il des questions ? Corine.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

En effet, c'est vraiment important et nous nous apercevons que cette aide alimentaire est de plus en plus importante. C'était pour dire que nous lançons aussi l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation dans 3 arrondissements en complément de l'aide alimentaire. Cela va être un système où nous allons offrir à tous et toutes, à égalité, après une cotisation, cette sécurité sociale. C'est une caisse commune, c'est un système qui existe déjà depuis un an et demi à Montpellier, qui se met en place dans un certain nombre de villes en France et qui va se mettre en place dans les 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>. Il y a 3 arrondissements qui mettent cela en place, c'est vraiment une expérimentation, au départ il y aura 100 adhérents à la caisse commune pour voir exactement comment cela fonctionne. C'est l'idée d'être toujours en solidarité aussi avec les producteurs et les paysans, c'est lier totalement, comme les AMAP, les consommateurs et les producteurs et assurer que les produits soient achetés à un prix convenant à tout le monde. Ce sera vendu au même prix, mais les personnes auront un chèque qui leur permettra d'accéder à ce prix-là. Tout le monde sera dans les mêmes magasins pour acheter la même chose, mais cela ne coûtera pas exactement la même chose à tout le monde. C'est en lien avec l'aide alimentaire, parce que nous ne pouvons pas tout remplacer de cette façon-là.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Corinne pour cette intervention qui complétait la délibération DSOL 26 que je vous invite à voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 47 Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'RÊV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la DSOL 47 et c'est Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé et du handicap qui va nous présenter cette délibération concernant le Mois Parisien du Handicap.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Madame la Maire. Excusez ma voix à moi aussi. Il nous est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € et convention avec l'association AD'RÊV pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024. Vous connaissez maintenant bien cette association que je vous présente chaque année à la même période. Elle a pour objet de créer et de diffuser des projets culturels avec leur compagnie la Halte-Garderie qui favorise le lien intergénérationnel à travers des créations amateurs-professionnels et des projets



participatifs avec des établissements médico-sociaux ou des établissements scolaires. Depuis 2019, le Bal Arrangé, qui est un bal inclusif, est l'événement phare qui clôture le Mois Parisien du Handicap. Il s'agit cette année de la 15<sup>e</sup> édition et le bal aura lieu le 6 juillet au bassin de La Villette, il inaugurera les festivités JOP de la Ville et s'inscrira à nouveau dans l'olympiade culturelle.

Il nous est proposé de signer une convention avec cette association et l'attribution d'une subvention de 20 000 € représentant 28 % du coût total du projet, 10 000 € au titre du handicap, donc DSOL, et 10 000 € au titre de la culture, donc DAC. Mes chers collègues, compte tenu de la qualité de l'initiative de cette association qui est un véritable vecteur d'inclusion, je vous propose de voter favorablement, encore cette année, cette subvention et convention pour AD'RÊV.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Catherine. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 49 Subventions (8 500 euros) à trois associations pour leurs actions de renforcement du lien social et de soutien aux seniors isolés**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la DSOL 49 qui concerne les seniors isolés et c'est Catherine qui continue à nous présenter cette délibération. Merci Catherine.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

C'est une subvention de 8 500 € à 3 associations pour leurs actions de renforcement du lien social et de soutien aux seniors isolés. Cette lutte contre l'isolement des seniors, en cohérence avec les orientations du schéma senior de Paris 2022 – 2026 se traduit par des séances d'écoute, d'ateliers, d'animation et de moments de convivialité. 2 associations s'inscrivent tout au long de l'année dans une démarche très localisée de lien social à destination des seniors dans leur quartier d'implantation.

En ce qui nous concerne, c'est le Club Saint-Denis au Marais, que nous connaissons bien, qui propose aux personnes âgées de Paris Centre plusieurs activités culturelles, mais surtout du lien social et qui va dans les résidences, ce n'est pas seulement pour les seniors domiciliés chez eux. Et Astrée, association reconnue d'utilité publique en convention avec la M2A de Paris Centre qui s'engage depuis plus de 30 ans, en s'appuyant sur un important réseau de bénévoles, dans la restauration du lien social par un soutien individualisé à travers l'écoute et l'accompagnement. La troisième association est dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, c'est le foyer Saint-Laurent.

On nous propose de répartir ces subventions ainsi : pour le foyer Saint-Laurent, 10<sup>e</sup> arrondissement, 2 000 €, le Club Saint-Denis au Marais 1 500 €, Astrée 5 000 €.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer favorablement.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Catherine. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 51 Subventions (11 200 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la DSOL 51, toujours Catherine avec l'accès au sport en cette année de JOP.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Subvention de 11 200 € pour 3 associations qui facilitent l'accès des seniors à une activité physique et sportive. La collectivité parisienne soutient toujours, depuis le schéma senior parisien 2022 – 2026, ces initiatives pour prévenir et ralentir la perte d'autonomie de nos seniors et anticiper l'apparition des premières fragilités de nos aînés. Ces actions permettent de compléter le maillage de l'offre financée par ailleurs dans le cadre des activités de la Conférence des financeurs de Paris que vous connaissez, ou des conduites régies par notre collectivité. L'accès à l'activité physique et sportive est un vecteur essentiel que vous connaissez aussi, et l'association les Galipettes qui siège dans le 3<sup>e</sup> et qui permet à nos seniors LGBT+ plus de pratiquer de la gymnastique, particulièrement de l'acrobatie au sol, dans un cadre bienveillant, inclusif, non discriminant, au gymnase municipal Fournier dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. 2 autres associations sont concernées, l'une dans le 13<sup>e</sup>, le Judo Club Baudricourt, et l'autre dans le 7<sup>e</sup>, l'association Sports 7.

La répartition est ainsi prévue : 1 000 € pour l'association Galipettes, comme l'an dernier, 7 000 € à l'association Sports 7 et 3 200 € à Judo Club Baudricourt dans le 13<sup>e</sup>.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir examiner favorablement cette délibération.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est maintenant Shirley WIRDEN qui nous présente la DSOL 52 sur les jeunes en situation d'exclusion.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Merci Madame la Maire. Effectivement, subvention à 2 associations d'un montant de 271 193 €, 135 000 € pour le centre Corot et 136 193 € pour Hors la rue. Ce sont 2 associations qui interviennent sur les jeunes en situation d'exclusion et en grande précarité, en situation d'errance résidentielle, très éloignés des dispositifs du droit commun et donc particulièrement vulnérables et fragiles. Nous savons, que cela nous concerne beaucoup à Paris Centre, la Nuit de la Solidarité l'a démontré au quotidien aussi.

Le centre Corot est dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mais le siège social de l'association est à Paris Centre, voilà pourquoi cela nous arrive. Hors la rue est une maraude parisienne qui repère les enfants et les jeunes mineurs étrangers en situation de rue qui fait des maraudes à Paris Centre avec Aurore, qui en font beaucoup, et qui aide à aller à leur contact avec une spécialisation sur les jeunes les plus éloignés de la protection de l'enfance puisque, lorsque ces jeunes sont en minorité, ils sont avant tout des enfants qui doivent relever de notre protection.

Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Shirley. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DSP 16 Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à la DSP 16, si je n'oublie pas de délibération, et c'est Catherine et c'est Catherine qui nous présente cette délibération concernant la santé, en sa qualité d'Adjointe en charge de la santé.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Madame la Maire. Elle s'appelle DSP 16, mais elle s'appelle aussi DSP 16 DSOL, c'est aussi de la solidarité. Ces subventions et conventions prévues pour une somme de 342 000 € pour 7 associations nécessitent 3 dispositifs. Ce sont des axes forts des politiques de solidarité menées par la Ville de Paris et la mise en œuvre de ces projets passe par le plan parisien de l'insertion par l'emploi, dit PPIE, tout comme par le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et dans une vision plus large, des actions de maraudes auprès des grands précaires poly consommateurs présents sur l'espace public.

Le PPIE 2021 – 2025 contribue à soutenir la politique de santé publique de réduction des risques. L'objectif est bien sûr de lutter contre la marginalisation des usagers de drogues et de prévenir leur enfermement dans ces conduites à risques en leur facilitant l'accès à la citoyenneté et à l'insertion. Ce plan s'adresse plutôt aux allocataires des minimas sociaux, mais aussi à tous les publics fragilisés. Il existe 4 axes du PPIE, vous regarderez dans vos notes, c'est assez technique, je veux bien répondre à vos questions, mais ce qui nous intéresse est l'axe 3 et l'axe 4.

Je vous propose de soutenir l'association Aurore, que nous connaissons bien, pour son établissement Siloë qui accompagne des personnes en grande précarité consommatrices de drogues, poly addictes dans l'accès à un hébergement et le maintien de celui-ci, dans l'accès et le recours aux soins et dans leur démarche d'ouverture ou de rétablissement de leurs droits sociaux. Nous proposons pour cet accompagnement à Aurore, juste pour Siloë, 34 000 € sur les 114 000 € globaux pour 2024 qui sont proposés à Aurore.

Nous nous appuyons sur le 2<sup>e</sup> axe, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui est un engagement collectif de l'État, de la Ville de Paris et du maillage associatif parisien pour éviter aux personnes les plus exclues de se retrouver en situation de vivre à la rue et pour les en sortir le cas échéant. Pour nous, dans le cadre de développer ces démarches de réduction, nous proposons à l'ANPAA, Addictions France, une subvention de 40 000 € pour son comité parisien réparti en 20 000 € vers les personnes précaires et 20 000 € pour les structures d'accueil.

Le 3<sup>e</sup> volet est les maraudes présentes 7 jours sur 7 qui vont vers « l'aller vers » et pour Paris Centre, c'est encore Aurore et son équipe mobile du CAARUD qui est concernée pour 60 000 €.

Je vous cite les autres ou je ne vous les cite pas parce que je n'ai plus le temps, ce sont des associations transversales que nous connaissons bien et qui maillent le territoire parisien. Il y a Aux captifs, la libération, SOS Solidarités. Le coût global de cette subvention est de 342 000 € pour 2024. En raison de l'intérêt pour les Parisiens et Parisiennes concernés...

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci beaucoup, Catherine. Aurélien a une question.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous allons voter pour la délibération, mais avec une remarque. À défaut de vote disjoint, nous nous désolidarisons de Gaïa qui est une association avec laquelle nous avons un passif récurrent sur la ligne presque idéologique de l'association.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

D'accord.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

C'est LaboFabrik alors qui dépend de Gaïa, bien sûr, mais c'est quand même assez spécifique à ces actions-là. C'est un montant de 25 000 €.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Vous voulez vous dissocier du montant ? Non, d'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**2024 DTEC 4 Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons à la Seine, avec Amina BOURI avec la DTEC 4. Amina, à toi.

**Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

Bonjour à toutes et tous, merci Madame la Maire. Dans le cadre de la préparation de l'accueil des JOP, le préfet de la région Île-de-France a sollicité les opérateurs portuaires et fluviaux, ainsi que les collectivités territoriales riveraines de la Seine pour mener des actions renforcées de nettoyage et de nettoyage du plan d'eau, notamment pour les sites accueillant des épreuves, et plus généralement pour l'ensemble du lit de la Seine à Paris.

Au-delà de cet événement sportif, l'ouverture à toutes et tous de la baignade dans le fleuve qui s'organise sur plusieurs sites de la Seine et dont Benoîte a parlé précédemment, à partir de l'été 2025, engendre un besoin accru de nettoyage. La Direction territoriale de Paris, du Grand Port fluviomaritime de l'Axe Seine, propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial est compétente pour organiser les actions de nettoyage et de tri sélectif des déchets dans la Seine. En 2024, ce marché est en la faveur de l'entreprise Océlian.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Paris et le Grand Port fluviomaritime de l'Axe Seine prévoyant le financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris. La nature des prestations concerne la mise en œuvre à l'aide d'une embarcation fluviale de mesures de nettoyage renforcées. Le coût de ces prestations est estimé à environ 240 000 € par an et est financé principalement par HAROPA PORT. La Ville de Paris s'engage à participer à hauteur de 40 % de cette dépense annuelle sans que celle-ci excède le montant de 96 000 € par an. La durée de l'accord-cadre est d'une année, mais cet accord-cadre peut-être reconduit de manière tacite à hauteur de 3 fois, sans excéder 4 ans.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces objectifs et actions, nous vous proposons de bien vouloir approuver la présente convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Amina y a-t-il des questions? Nous passons au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

### **2024 DVD 43-1, 43-2, 43-3 Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

De la Seine nous allons maintenant sur terre avec Florent GIRY qui nous présente la DVD 43-1, 43-2, et 43-3.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Nous allons parler de véhicules qui s'approchent de péniche en termes de poids, les SUV. Cette délibération porte sur 2 sujets distincts, la mise en œuvre du résultat de la votation citoyenne du 4 février relative aux tarifs de stationnement applicable aux véhicules lourds dits SUV communément et, de façon disjointe, la simplification du parcours usager pour le stationnement des véhicules électriques.

Sur le premier point, la consultation du 4 février visait à répondre à plusieurs enjeux de sécurité, de partage de l'espace public et de pollution. En effet, si depuis 10 ans la place de la voiture ne cesse de diminuer dans Paris grâce à la politique menée en France et dans la capitale, cela s'explique en particulier par l'explosion des ventes de SUV et de 4X4. Depuis 3 décennies, la taille et le poids moyen des voitures en France augmentent prenant de plus en plus de place sur la chaussée, les trottoirs et l'espace public en général. En moins de 30 ans, les voitures se sont ainsi alourdies de près de 250 kg. Enfin, du fait de leur taille toujours plus importante, les SUV sont aussi plus dangereux pour les piétons en cas de collision, avec un enfant, un adulte ou une personne âgée, ces accidents impliquant un SUV sont 2 fois plus mortels pour les piétons qu'avec une voiture classique.

Dans ce contexte, le 4 février, près de 80 000 Parisiens et Parisiennes ont répondu à la votation citoyenne organisée par la Ville de Paris avec une majorité claire : 55 % des participants ont soutenu la proposition visant à multiplier par 3 le tarif visiteur applicable aux véhicules lourds et à Paris Centre, c'était même 63 % des votants. Cela correspond pour Paris Centre à 18 € par heure pour les premières heures pour les véhicules de plus de 1,6 t ou de plus de 2 t pour les véhicules électriques, ce « bonus » étant justifié par le poids de la batterie pour ne pas décourager la transition énergétique des véhicules. Cette délibération propose donc très concrètement l'application de ce tarif majoré qui va inciter fortement à recourir à d'autres types de véhicules pour ceux qui ont besoin de se déplacer en voiture.

Par ailleurs, de façon disjointe, la délibération porte une grande simplification du parcours usager pour les conducteurs de véhicules électriques de moins de 2 t et pour les 2 roues motorisés électriques. Aujourd'hui, quand vous êtes propriétaire d'un de ces véhicules vous devez tout de même prendre tous les jours un ticket gratuit, mais vous devez faire la démarche administrative sur votre application ou à l'horodateur pour enregistrer votre plaque d'immatriculation dans la base de données et que les contrôleurs puissent vous trouver dans leur fichier. Demain, ce dispositif sera très simplifié puisqu'il n'y aura plus aucune démarche à faire, la raison est que cette délibération propose la connexion de la Ville de Paris avec le système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'Intérieur et donc, automatiquement, lors des contrôles, la plaque sera reconnue. J'attire votre attention en revanche sur un effet de bord technique induit par le recours à cette technologie. Pour pouvoir différencier les véhicules électriques lourds des résidents de ceux des visiteurs, de sorte à n'appliquer le tarif majoré qu'aux seconds, il sera désormais nécessaire pour les résidents concernés qui sont propriétaires de grosses voitures électriques de plus de 2 t de prendre une carte de résident. Il est vrai qu'aujourd'hui il n'y a aucun tarif, c'est très peu coûteux, c'est 90 € pour 3 ans, mais sur le principe, je voulais le signaler parce que ce sujet n'avait pas été abordé jusqu'ici. Cette mesure est nécessaire au fonctionnement de la tarification SUV, sinon le risque serait que des résidents se verraient appliquer lors des contrôles le tarif ultra majoré, ce qui n'est pas du tout ce que nous souhaitons. Elle est aussi rationnelle d'un point de vue politique publique parce que cela incite les résidents à avoir un petit véhicule électrique plutôt qu'un gros. En parlant avec Boris JAMET-FOURNIER et les personnes du conseil, nous avons voulu attirer l'attention sur ce point qui, il est vrai, n'était pas directement explicite lors des discussions précédentes.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Une question, Aurélien ?

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Cette consultation qui a attiré 5,6 % des Parisiens dans les urnes pour exprimer un sentiment est née dans des conditions quand même assez rocambolesques puisqu'en gros cela a été sorti du chapeau en pleine affaire de Tahiti qui a quand même donné lieu à une mise en examen et à des perquisitions à l'Hôtel de Ville. Mais, c'est sorti et nous avons voté en 3 mois. 3 mois, ce n'est pas un temps suffisant pour une consultation, ce n'est pas sérieux. La publicité qui a été faite était les SUV, mais ce qui était visé, ce n'était pas les SUV, c'était véhicules lourds, qu'ils soient électriques, hybrides ou thermiques, donc l'enjeu n'est pas environnemental, l'enjeu est l'imaginaire de l'électeur qui considère que ce ne sont que de gros SUV, nous pensons au Porsche Panamera, ce n'est pas du tout l'enjeu.

Je vous rappelle que certains modèles de Renault Espace familial dépassent la limite que vous infligez. En gros, vous êtes dans une démarche qui est assez punitive pour les familles qui ont des véhicules monospace qui sont de moins en moins en vente et ne sont plus à la mode. Vous avez des familles qui restent à Paris, qui vivent à Paris avec les transports en commun et les vélos cargo et c'est formidable, mais vous avez des familles qui ont besoin de circuler en grande banlieue, en province, pour des raisons personnelles et qui s'équipent de véhicules conséquents, sûrs pour leurs enfants, volumineux et donc lourds, et eux, vous les punissez. Les véhicules électriques qui n'émettent aucun dioxyde d'azote, aucun CO2 à Paris sont également pénalisés. Nous ne parlons pas de 50 %, on pourrait penser à une prime de 50 % par rapport au stationnement d'un véhicule courant, là vous appliquez 200 % du surplus, vous êtes à 300 % du tarif élémentaire. Quand vous devez à la 5<sup>e</sup> heure payer 54 € de l'heure pour stationner, c'est juste du racket. C'est un racket qui vise les familles, c'est un peu la cible de votre majorité, c'est un message incohérent parce que ce n'est pas environnemental, c'est juste idéologique et cela cible des types de véhicules que vous attaquez sur le plan moral et pas pratique. Franchement, je ne comprends pas.

Nous allons voter contre les 2 premiers points et nous nous abstiendrons sur le 3<sup>e</sup> point de la délibération. Nous sommes très interpellés par le format de la consultation très court, pas de débat, et la question ne correspondant pas à la réponse sur les bulletins de vote, ce n'est pas environnemental puisque des véhicules électriques sont également dans la cible et vous ciblez quand même une population particulière, c'est-à-dire des familles avec pas mal d'enfants. Nous voterons contre, contre, et abstention.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Florent puis Boris. Non ? D'accord.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**



C'est vrai que sur Paris Centre 68 255 inscrits et 4 508 exprimés, effectivement Aurélien, 6,7 %. Si je vote contre, on va dire que je suis pour la pollution de l'air et les émissions de CO2 et que le climat n'a pas d'importance à mes yeux. Non, ce n'est pas du tout le cas. Voter pour, je pense que je suis assez d'accord avec Aurélien. Les gens n'ont pas compris ce qui était présenté, je ne participerai pas au vote.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Sur la partie votation, je lis la question qui était écrite sur les bulletins où les gens devaient choisir oui ou non : « pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes, polluantes », tout cela me semble clair, le mot SUV n'apparaissait pas dans la question, il apparaissait cependant dans la communication parce que c'est un objet qui est identifié dans les médias et par le grand public.

Sur le fond, je le rappelle, je ne l'ai pas dit, mais les résidents ne sont pas concernés. Donc, des résidents qui pour leurs besoins personnels ou familiaux auraient des monospaces ne sont de toute façon pas concernés par l'augmentation du tarif, c'est une chose. Deuxièmement, sur la distinction véhicule électrique/véhicule thermique, les véhicules électriques ne sont pas exempts de nuisances en ville. Ils sont plus lourds, donc ils créent plus de particules en termes de pollution de l'air au niveau du freinage, au niveau des pneus, même si globalement ils sont moins émetteurs de particules fines que les véhicules diesel par exemple. Ils sont plus lourds encore que les véhicules thermiques, donc en cas d'accident, ils font encore plus de dommages aux piétons ou aux cyclistes qu'ils renversent. Et en termes d'espace, le nombre de mètres carrés au sol utilisé par un SUV qu'il soit électrique ou pas, c'est beaucoup, donc au lieu de mettre 2 Smart, on met 1 SUV, donc on prend 2 fois plus d'espace.

Le tarif 3 fois supérieur a été choisi pour être dissuasif, nous ne sommes pas la seule ville, Lyon a mis cela en place aussi. C'est clairement un appel aussi aux constructeurs pour les inciter via les comportements d'achat lié à ce tarif éventuellement à Paris à arrêter cette inflation, cette « carflation » comme on peut dire en anglais, parce que cela ne mène nulle part, cela consomme plus de ressources, ils le font parce qu'ils y ont intérêt en termes de marge sur les produits, mais cette énorme augmentation continue de la taille des véhicules pose un problème. C'est quand même un sujet très majeur, ce n'est pas un sujet de détail et ce n'est pas de la morale, c'est un sujet pragmatique. Je suis ingénieur des ponts, j'étudie les véhicules pour ce qu'ils sont, en l'occurrence encombrants, polluants, c'est la vie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Florent, je crois que c'est très clair.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Plus les effets sur la voirie.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

D'autres commentaires ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée. Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.*

**2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer à la délibération SG 23 et c'est Benoîte qui nous présente cette convention d'occupation. À toi, Benoîte.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Merci, Madame la Maire. 52 casiers dans lesquels on trouvera des accessoires de sport vont être installés et mis gratuitement à disposition de tous dans des espaces situés dans l'espace public, plus précisément dans des terrains de sport ou à proximité. Ce ne sont pas des casiers pour se déshabiller, ce sont des casiers dans lesquels il y aura du matériel sportif. Pour ce faire, une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et le porteur de projet qui s'appelle EQUIP doit être signée. C'est ce qu'on nous demande à travers cette délibération. La convention prévoit toutes les phases de montage du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025, l'installation de 39 casiers dans 25 terrains d'éducation physique, des TEP, dont certains sur le TEP Charlemagne. Il y en aura également 13 dans les sites de festivités de proximité des Jeux olympiques 2024.

On nous demande de bien vouloir approuver la signature de cette convention entre la Ville de Paris et EQUIP. J'ai oublié de dire que le matériel sportif dans les casiers est fourni par Décathlon. Merci de votre vote.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Benoîte pour cette dernière délibération du conseil. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons aux vœux. Nous commençons avec un vœu présenté par Martine FIGUEROA et le groupe Indépendants et Progressistes sur l'entretien du terrain multisport du jardin Nelson Mandela.

## VŒUX

### **VPC 2024 05 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'entretien du terrain multisport du jardin Nelson-Mandela à Paris 1.**

#### **Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je ne vais pas apprendre à Jacques BOUTAULT ce qu'est le *playground*, c'est quelque chose que nous avons fait lorsque vous étiez Maire avec votre adjointe des sports. Il faut remettre un peu dans le contexte, c'est quelque chose qui a été fait avec des jeunes qui nous ont sollicités alors que nous étions élus et auxquels nous avons répondu, les deux maires et les deux adjointes des sports. Cela a été vraiment participatif parce que ces jeunes ont amené tout le concept, ils étaient en 3<sup>e</sup> au collège Poquelin, il y a eu de nombreux circuits. Nous avons considéré qu'il fallait avoir des artistes, des *street arteurs* et ils ont été sélectionnés par les enfants, par les élus et par la mairie de Paris. Aujourd'hui, je ne vais pas vous lire le considérant parce que vous l'avez, je pense, déjà tous lu. Le *street arteur* Parisien, Romain FROQUET, a fait le sol une première fois et une deuxième fois. Aujourd'hui, j'émetts le vœu de :

- faire nettoyer régulièrement le terrain de sport et les œuvres environnantes parce que si vous y passez, vous verrez que de part et d'autre, tout ce qui a été mis sur les grillages tombe et n'est pas entretenu,
- remettre en état la barrière végétale initialement prévue côté rue Berger parce qu'il devait y avoir un beau mur végétal, cela a été voté par l'adjointe de la mairie de Paris, là il y a 4 fleurs qui se battent en duel,
- étudier la réfection du sol avec la possibilité d'un appel à projets (je pensais à Duperré quand tu en as parlé) ou en y associant les collégiens de Paris Centre et choisir un nouvel artiste en y associant peut-être à la fondation PINAULT, s'ils ont envie de donner un peu d'argent, je ne sais pas,
- limiter les nuisances sonores subies par les habitants en organisant le passage régulier de la police municipale après 22 heures, il y a beaucoup de plaintes parce que le terrain est aussi utilisé très tard.

J'ose espérer que vous allez y donner un avis favorable. Partageons, faisons ensemble.

#### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Benoîte LARDY, en sa qualité d'Adjointe au sport qui répond.

#### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je vous remercie d'abord de votre vœu relatif à l'entretien du terrain multisport qu'on appelle communément *playground* qui, je le rappelle, vous l'avez dit vous-même, est un projet lauréat du budget participatif de 2016. Je n'étais pas encore élue, mais j'ai suivi ce

projet. Son inauguration a lieu le 19 décembre 2018 en présence de la Maire de Paris et du vôtre, Jacques BOUTAULT. En tant qu'élue à cette époque, vous avez pris une part active dans la définition de ce projet et de sa livraison.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Et l'Adjointe de Jacques.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Bien sûr. Le choix du lieu s'est fait en fonction des habitations et des logements qui étaient des logements sociaux au-dessus. Cela a peut-être un peu changé.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Ce n'est pas moi qui ai choisi l'endroit.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Je me doute. S'agissant d'un espace que vous avez souhaité avec les habitants totalement ouvert et libre d'accès de jour comme de nuit, il a évidemment des avantages, mais il a aussi des inconvénients. Nous avons eu beaucoup de propositions d'aménagement, d'habillage, de rénovation d'équipements, de terrains sportifs, pour les Jeux olympiques et il n'en a pas fait partie parce qu'il n'était pas entouré. C'est un choix qui a été fait, nous n'allons pas revenir sur ce choix, mais je vous le dis. Toujours est-il que le terrain fait l'objet d'une inspection technique a minima 2 fois par semaine par les agents de la Ville de Paris, de la jeunesse et des sports, des espaces verts, de la propreté, qui ont pour but de prévenir les signalements et d'identifier la nécessité d'éventuelles réparations. Ces inspections ont lieu en début et en fin de semaine et évidemment, quand il y a un signalement particulier qui leur demande d'intervenir dans l'immédiat.

Concernant les installations sportives, l'état des lieux réalisés la semaine du 22 avril par la Direction de la jeunesse et des sports et que j'ai vérifié moi-même, je suis allée voir, indique que les panneaux de basket adultes et enfants sont en bon état.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

C'est normal, ils ont été remis il n'y a pas longtemps.

**Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Cela prouve bien que les jeux sont entretenus.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Ce n'est pas un duo, nous sommes vraiment dans un conseil.

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Seul un filet de basket doit être changé, et c'est prévu. Les tables de ping-pong en béton sont elles aussi en bon état, mais, évidemment, elles n'échappent pas aux tags. Cependant, ils sont régulièrement retirés, comme sur l'ensemble du terrain multisport. Les bancs blancs avec les jeux de dames ainsi que les mini cages de foot sont également en bon état et fonctionnels. Les filets des cages de foot qui étaient en métal, c'est quand même une drôle d'idée, ont été retirés il y a plus d'un an, c'est intervenu pour des mesures de sécurité parce qu'ils étaient vandalisés et surtout très coupants, en plus les usagers les utilisaient pour y déposer leurs affaires. L'usage détourné de ces mini cages attirait des personnes sans-abri, lesquelles installaient leur tente de proximité. Quant aux panneaux décoratifs en hauteur des jeux, ils sont sécurisés et en bon état. C'est ce que nous avons découvert.

Les services de la DEVE, Direction des espaces verts, entretiennent quotidiennement avec un système de lavage haute pression sur les installations à l'air libre pour enlever les petits tags ainsi que les traces causées par les flaques d'eau. En outre, les jardiniers du jardin Nelson Mandela assurent l'entretien de la barrière végétale, j'ai des photos, de manière bisannuelle, évidemment ce n'est pas tous les mois, avec une taille des plantes grimpantes. La prochaine opération doit avoir lieu avant l'été 2024. S'agissant des œuvres, fresque au sol, table de ping-pong et les arbres réalisés par Romain FROQUET, inaugurés il y a 6 ans, elles n'échappent pas aux affres de la météo et surtout à la fréquentation importante qui voit la peinture au sol de la fresque s'user d'une manière tout à fait naturelle. Nous avons dû retirer un arbre en plastique plein à moitié arraché, de toute évidence abîmé, pour éviter un quelconque accident, non loin du *playground*, il a pris place à l'accueil du gymnase Suzanne Berlioux.

### **Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Benoîte, il va falloir conclure, tu dépasses beaucoup. On poursuit sur l'aspect sécurité et ensuite on conclut.

### **Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

Dans l'ensemble, le *playground* est dans un très bon état, fonctionnel. Il vieillit, certes, mais très bien au gré de son utilisation par des usagers responsables et respectueux. Il ne requiert, selon nous, aucunement la nécessité de lancer un appel à projets en vue de réaliser une œuvre d'art, pour l'instant. D'autant plus que ce n'est évidemment pas essentiel pour pratiquer du sport, ce qui est quand même l'objectif principal d'un terrain de sport. En plus, cela nécessiterait la fermeture d'une aire de sport très fréquentée alors que nous en manquons, donc cela ferait plus de mal que de bien en ce moment. Cela ne veut pas dire que nous ne le ferons jamais, mais cela ne fait que 6 ans.

Depuis la création du terrain de sport et de la police municipale, le passage d'équipages de policiers en journée avec des médiateurs nouvellement en poste à Paris Centre joue un rôle crucial dans l'application des règlements et des mesures prises pour garantir le respect des horaires d'utilisation du terrain et la tranquillité des habitants tout en promouvant une

pratique sportive responsable. Pour terminer, bien que nous n'ayons jamais reçu de plainte sur des nuisances liées à l'utilisation de cet équipement, nous demanderons le passage d'équipes de nuit de la police municipale sur un secteur déjà bien patrouillé en journée et en soirée.

Pour ces raisons, nous émettons un avis défavorable à ce vœu. Je vous remercie.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Eh bien, j'ai déclenché Benoîte !

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Oui, nous avons exposé les compteurs. Nous allons essayer de rester plus succincts sur les prochains vœux. Benoîte a conclu que nous émettions un avis défavorable à ce vœu.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**VPC 2024 06 Vœu présenté par Martine FIGUEROA et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'entretien de la voirie à Paris.**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer au vœu suivant, vœu présenté également par Martine FIGUEROA à propos de la gestion des chantiers et c'est Florent GIRY qui répondra succinctement.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je ne vais pas passer trop de temps sur le considérant parce que je sais que Florent l'a lu. J'é mets le vœu d'identifier les voiries et trottoirs qui auraient besoin de travaux de réfection d'urgence, d'établir un plan de réfection globale de la voirie afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers, en particulier des cyclistes et des piétons, de travailler à la déconcentration des compétences de voirie aux mairies d'arrondissement dotées de moyens techniques efficaces en permettant une meilleure coordination des travaux. Pour ma part, j'ai fait une chute à cause de trottoirs et j'ai été opérée, je n'ai pas porté plainte, mais certains le font. Ce n'est pas que moi, beaucoup de gens tombent, il y a beaucoup de nids-de-poule, je ne vais pas donner la liste, mais nous pouvons voir ensemble la liste des rues. Il faut vraiment faire quelque chose. Tu vas me répondre.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci. À toi, Florent.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Chère Martine, merci pour ce vœu qui permet d'évoquer ce soir notre politique en matière de voirie. D'abord 3 rappels pour la bonne compréhension de tout le monde. C'est la section

territoriale de voirie Paris Centre qui a la charge de l'entretien de la voirie sur nos rues, chaussées et trottoirs. Cette section territoriale de voirie dépend de la Ville de Paris, mais nous avons en pratique une hiérarchie, des relations fonctionnelles nous permettant de faire les priorités d'intervention. Elle est partagée avec le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissement et s'occupe à la fois de gestion courante des travaux, des grandes rénovations de voirie et de l'étude puis de la réalisation des projets d'aménagement d'ampleur faible à moyenne. Ce sont ainsi 23 agents qui travaillent pour Paris Centre concrètement, cela va des chargés de secteur qui sont les agents qui sont le plus souvent sur le terrain, par exemple pour conduire les réunions d'ouverture de chantiers pour tous ceux qui, publics ou privés, ont une emprise sur l'espace public, jusqu'à l'encadrement, souvent par des ingénieurs et des chargés d'études qui vont plutôt être dans la conception des projets, des plus structurants comme nos rues aux écoles jusqu'aux plus modestes comme l'ajout de zones de livraison ou la mise aux normes pour les pompiers.

Deuxième rappel, qui est peut-être plus méconnu. La section territoriale de voirie fait appel pour un très grand nombre d'opérations à des prestataires extérieurs via des marchés publics cadre qui permettent d'avoir des entreprises pour les différents corps de métiers nécessaires au bon entretien de la voirie et à la réalisation des projets. Il reste aussi quelques compétences opérationnelles en régie, je pense notamment à ce qui concerne le mobilier urbain.

Et un troisième rappel qui est le plus important pour rentrer dans le vif du sujet. Ce que l'on appelle communément entretien, et ce qui correspond à ce que vous évoquez dans votre vœu et ce qu'on entend dans le débat public en général, correspond en réalité à 2 choses disjointes. D'une part, ce qui est effectivement considéré comme de l'entretien au sens budgétaire, c'est-à-dire du budget d'entretien, de fonctionnement, des petites réparations de routine, des scellés, etc. Ce budget est mécaniquement faible parce que les besoins sont faibles, une opération comme cela contre quelques milliers d'euros, et même si nous en faisons beaucoup, nous n'avons pas besoin de milliards. En revanche, quand on parle de l'entretien dans le jargon grand public, on parle en fait en général d'investissement pour la voirie et l'essentiel du budget utilisé par notre STV est en réalité un budget d'investissement. C'est ce qui explique sans doute aussi la complexité de l'extérieur à donner une somme pour tous ces budgets consacrés réellement à la voirie, d'autant que certaines interventions peuvent être mutualisées avec des projets d'aménagement d'ampleur comme des pistes cyclables ou l'agrandissement des trottoirs et n'apparaissent plus dans le budget dit d'entretien.

Ces rappels étant faits, nous pouvons aller dans le vif du sujet. C'est déjà un élément important du débat par rapport au vœu qui est déposé, le diagnostic qui pointe un manque de budget pour l'entretien de la voirie est vraiment très profondément erroné, je vous le dis très franchement. La réalité, au contraire, est que le principal enjeu, comme l'a dit Monsieur le Maire en tout début de Conseil, c'est de réaliser en engagement et en consommation les budgets dont nous avons la charge. En pratique, il y a souvent des aléas techniques, des enjeux de coordination de chantier qui nous conduisent à déplacer et à reporter des travaux. En réalité, ma préoccupation en tant qu'adjoint de la voirie est de

consommer tout le budget qu'on me donne et c'est compliqué. Ce n'est donc pas une question de montant qui manquerait.

Soyons objectifs sur l'état de la voirie. Globalement, à l'échelle de Paris Centre, la voirie est en bon état. Les chaussées qui sont en asphalte le plus communément répandu sont régulièrement entretenues avec des opérations de grandes rénovations qu'on appelle GR que nous conduisons à un rythme important, et les trottoirs en asphalte ou en dalles aussi. Il y a en revanche certains secteurs particuliers comme aux Halles ou à Montorgueil où nous rencontrons des difficultés structurelles à maintenir en bon état les revêtements qui ont été choisis à l'époque de la piétonnisation de ces quartiers, il y a plusieurs dizaines d'années. C'est vrai que ces revêtements avaient mal anticipé les évolutions d'usage, en particulier le développement de la logistique urbaine. Nous avons de plus en plus de poids-lourds, de plus en plus gros, et le revêtement n'est tout simplement plus adapté à ces usages-là, c'est ce qui génère de nombreuses craquelures, fêlures, et la nécessité de rustines. Nous devons avoir un double enjeu d'homogénéité esthétique en raison du caractère patrimonial et il faut faire le constat que les jolis revêtements choisis à l'époque ne marchent plus. Nous ne pouvons pas les substituer à l'identique sinon nous sommes dans une dépense inutile qui contribue à la dégradation. C'est ce qui explique que des centaines de milliers d'euros que nous avons prévus pour rénover cette année par exemple la rue des Lombards, la rue de la Ferronnerie, la place Sainte Opportune, la rue Sainte Opportune, ne pourront pas être utilisés en pratique parce que nous n'avons pas la solution technique aujourd'hui permettant de résorber durablement ces désordres. Aujourd'hui, ce qu'on nous propose concrètement au niveau de la section territoriale de voirie, c'est de mettre de l'asphalte partout puisque c'est facile et réparable. Nous en avons beaucoup avec le Maire et le Conseil de quartier et nous estimons que mettre de l'asphalte dans tout le quartier Montorgueil ou dans tout le quartier des Halles serait quand même une importante baisse en gamme en terme patrimonial et nous ne pouvons pas nous y résoudre. De ce fait, le corollaire est que c'est un peu plus long. Un travail est engagé depuis plusieurs mois déjà à notre demande pour un diagnostic fin rue par rue des revêtements existants jusqu'au calepinage des dalles qui peut changer la résistance et des désordres observés. L'application *dansmarue* permet d'avoir une géolocalisation intéressante à ce titre. Ce travail d'identification se complète d'un travail sur les revêtements alternatifs, parce qu'il faut pouvoir identifier des choses, validées par les ABF, qui soient faciles d'approvisionnement et qui correspondent aux contraintes techniques du quartier. Ce travail est en cours, il est un peu long, mais nous espérons pouvoir proposer dans quelques mois un plan guide pour résorber très durablement les difficultés dans les quartiers comme à Montorgueil et aux Halles où nous avons de vraies difficultés qui ne sont pas du tout mises sous le tapis.

Je conclus sur la question de la réforme de 2015 pour ceux qui n'ont pas suivi toute histoire. Avant 2015, lorsqu'un concessionnaire Enedis GRDF intervenait, c'était la Ville, la section territoriale de voirie qui venait refaire la voirie après. En 2015, cela a été inversé, c'est-à-dire que ce sont les concessionnaires qui ont dû venir préparer eux-mêmes. Cela suppose une surveillance fine de la qualité des réalisations et je pense que nous avons encore une marge de progrès sur la réception des chantiers, c'est incontestable. En revanche, je pense



qu'il est important de conserver ce principe de responsabilité comme l'a dit notre Premier ministre : « tu casses, tu ré pares ». Je crois que c'est très important dans les relations contractuelles que nous avons avec des tiers intervenant sur l'espace public, cela permet de libérer du temps à nos services et aux entreprises prestataires pour faire d'autres travaux, y compris des travaux de grande rénovation de voirie.

Avis défavorable. J'ai essayé d'aller très vite.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Florent. Double temps, ce soir nous explosons les compteurs, le Maire ne va pas être content de ma présidence, vous ne m'aidez pas. Je vous invite à voter s'il n'y a pas d'autres commentaires. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? La délibération est défavorable.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**VPC 2024 07 Vœu déposé par Aurélien VÉRON relatif à la réduction de la population des goélands dans Paris Centre**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons passer au vœu 2024 07 à propos de la population des goélands dans Paris Centre

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Non, ce n'est pas une blague, et c'est Aurélien VÉRON qui la présente avec une réponse de Jacques BOUTAULT. Merci Messieurs.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je voudrais aborder un sujet grave qui concerne tout Paris Centre. Une surpopulation de goélands, le *Larus argentatus*, prend ses aises chez nous. Cette population de goélands a dû remonter la Seine et trouver que finalement Paris, en tant que goélands, était pas mal. Emmanuel Grégoire disait que quand on lève la tête, Paris est assez beau, c'est vrai qu'il faut lever la tête et les goélands sont perchés là-haut. Leurs déjections sont malheureusement préjudiciables non seulement pour les façades, mais aussi pour certaines œuvres sculptures, ils peuvent également avoir une agressivité qui peut être menaçante pour des êtres humains, des habitants et puis c'est extrêmement bruyant. Vous êtes réveillés une fois par des goélands, c'est amusant, au bout d'un mois et puis quand cela dure, ce ne sont pas toujours les populations les plus sympathiques. Je ne connais pas, je ne suis pas ornithologue, je suis sûr qu'il y a chez vous des experts patentés en matière de *Larus argentatus*.

Nous aimerions savoir quelles sont les stratégies déployables par la mairie pour faire une évaluation de cette population de goélands, comment les faire partir, les effaroucher, voire même peut-être, conformément aux exemptions prévues par l'article 411-2 du Code de

l'environnement, réduire la population pour avoir moins de nuisances. C'est un souci qui a été remonté par des habitants, il y a quelques goélands perchés sur nos immeubles et sur les statues de Paris Centre. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Jacques, en réponse.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Avec plaisir. Il s'agit de l'espèce de goéland argenté que nous trouvons sur Paris, c'est un animal marin qui remonte la Seine et dont la présence est avérée sur Paris depuis une centaine d'années et une trentaine d'années dans Paris Centre en particulier, avec une population stable que l'on estime à 35 à 40 couples d'oiseaux, en particulier dans le secteur Francs-Bourgeois – Thorigny – rue Vieille du Temple où 10 à 15 couples viendraient nicher entre le mois d'avril et le mois de juillet, source l'Atlas des oiseaux de la LPO. Il s'agit d'un animal protégé qui n'est pas classé ESOD, acronyme de « Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts » qui remplace le terme « nuisible » dans le code de l'environnement. C'est donc une espèce protégée, mais non nuisible dont la responsabilité relève en conséquence de la préfecture de police et non pas des villes ou des communes.

La préfecture de police peut par la loi pratiquer des effarouchements en dehors des périodes de nidification entre avril et juillet, mais il faut que les nuisances soient dûment constatées. Ils sont peut-être plus nuisibles aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant parce que les habitations gagnent les soupentes là où auparavant c'étaient des greniers qui amortissaient les bruits, maintenant c'est vrai que si vous avez un couple de goélands qui niche au-dessus de votre tête, peut-être que cela peut être nuisible en termes de cris, mais à peu près objectivement, compte tenu de la faiblesse des populations observées, ce sont des nuisances relativement maîtrisées.

Pour conclure, Paris n'est pas Brest, Lorient ou Marseille où effectivement le problème se pose de façon beaucoup plus sérieuse qu'à Paris, en particulier qu'à Paris Centre.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Peut-être que les détritiques dus aux incivilités et à la concentration de poubelles attirent aussi une population plus importante, en tout cas, merci pour votre réponse.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je ne sais pas, c'est votre intuition qui vous fait dire cela. Ce que je peux vous dire c'est que les populations sont stables sur Paris Centre depuis une trentaine d'années puisque les descendants des goélands ne reviennent pas dans le lieu où ils sont nés et les populations sont maîtrisées pour l'instant.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Jacques pour ces explications. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour le vœu ? Merci.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

**VPC 2024 08 Vœu déposé par Christel TORIELLO relatif à la situation de la place Saint-Gervais**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons maintenant passer au vœu 08 déposé par Christel TORIELLO relatif à la situation de la place Saint-Gervais, et ce sera Shirley WIRDEN qui y répondra.

**Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre**

Chers élus, nous avons déposé un vœu concernant la situation place Saint-Gervais qui avait vu l'installation d'un grand nombre de tentes, plus d'une trentaine, sur le parvis de l'église et dans les rues attenantes, rue des Barres et rue François Miron. Abris des personnes installées dans des conditions de précarité extrême a suscité de l'inquiétude chez les riverains se demandant s'ils pouvaient passer ou pas, a surtout entraîné des dégradations de l'espace public avec des dépôts de déchets alimentaires et d'autres ordures autour des tentes et aussi des dégradations plus choquantes avec de l'urine et autres constatés dans l'église elle-même.

Compte tenu de la localisation du campement en plein cœur de notre arrondissement dans un quartier d'habitations et de commerces, compte tenu de la présence d'un patrimoine culturel et cultuel sur le lieu de cette place, l'église Saint-Gervais abritant un grand nombre d'œuvres, notamment un orgue Couperin, l'un des plus vieux de Paris, qui est connu dans le quartier, nous demandons par ce vœu et en l'absence d'amélioration de la situation que la mairie de Paris Centre saisisse les autorités compétentes, préfecture de police et préfecture de région, pour évacuer et mettre à l'abri ces personnes. Le campement a été évacué depuis, fin avril, après 3 semaines environ, mais nous souhaitons quand même rappeler que nous trouvons inacceptable l'existence et l'enlèvement de ce genre de situation pour les riverains eux-mêmes qui n'ont pas à subir et les conséquences de cette installation dans leur vie quotidienne, pour les responsables des bâtiments éventuellement dégradés, en l'occurrence il s'agit des religieux et des sacristains de l'église qui ont dû procéder eux-mêmes au nettoyage et évidemment pour ces populations vivant dans un état de détresse et d'urgence absolue sachant qu'en plus elles peuvent elle-même être la proie de trafiquants autour. La situation est donc inacceptable. Nous ne savons pas si les personnes ont été déplacées à Paris ou à l'extérieur de Paris et nous ne connaissons pas le caractère pérenne de la solution trouvée. Comme en témoignent souvent les renvois d'ascenseur entre la mairie et l'État, par exemple sur le sujet de la majorité ou de la minorité de ces personnes, il a été évoqué qu'elles étaient en reconnaissance de minorité. Je me suis rendue à une opération de nettoyage le 12 avril et la personne des services sociaux

présente sur place a bien indiqué qu'elles n'étaient pas mineures. Cela a peut-être évolué depuis. Les solutions apportées semblent temporaires et nous souhaitons maintenir le fait que ces procédures d'urgence doivent être étudiées et mises en place, mais qu'il faudrait également peut-être réfléchir à éviter ce genre de situation, notamment en réfléchissant à nos capacités d'accueil. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci. Shirley WIRDEN va vous répondre sous forme de vœu puisqu'il s'agit du vœu que nous avons déposé en procédure exceptionnelle en début de Conseil d'arrondissement. Shirley.

**Vœu déposé en procédure d'urgence par l'exécutif relatif à la situation de la place Saint-Gervais**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

En effet, merci Madame la Maire. Vous avez effectivement une proposition de vœu de l'exécutif puisque c'est un sujet que nous avons réfléchi à aborder sous forme de communication, de lettre au préfet, il y a des choses qui vont se tenir peu après. Nous aurions pu amender votre vœu, mais ce n'est pas possible parce que la solution pourrait nous convenir à toutes et tous sur le fait de saisir la préfecture de police et de demander des relogements pour ces personnes, mais la démonstration n'est pas la même de notre côté que la vôtre. Cela étant dit, vous mettez le sujet sur la table et il est important de le faire, mais nous ne le prenons pas sous le même angle et je crois que nos 2 vœux diffèrent fondamentalement. Je crois que nous sommes devant un défi d'humanité, un défi collectif, un défi de politique publique, de politique sociale et qu'effectivement j'entends, les touristes, l'orgue et toutes les nuisances que cela peut causer, mais en réalité nous sommes devant une situation sociale critique. Nous n'avons jamais eu autant de campements dans tout Paris Centre, je dois dire qu'à un moment nous sommes même assez démunis sur la capacité que nous avons de répondre puisque l'État se désengage perpétuellement, que je suis obligée au mois de janvier de faire venir la Croix-Rouge avec des chasubles comme si nous étions sur un terrain de guerre pour venir faire des opérations de suivi des familles dans Paris Centre et que je considère que c'est une honte que nous en arrivions là. Quand je dois appeler la Croix-Rouge pour dire que j'ai besoin de bénévoles pour aller à la rencontre des familles dans Paris Centre en 2024, c'est une honte et c'est un aveu d'échec. Nous avons mis à Paris Centre des moyens que nous n'aurions pas dû mettre parce que je ne fais pas de la charité, je fais de la politique publique et je fais bien la distinction entre les deux, je ne suis pas adjointe à la charité, je suis adjointe aux solidarités.

Comme vous dites, ce sont des solutions pérennes qui doivent être mises en place, ce ne sont pas simplement des petites opérations par-ci par-là où l'on fait sa BA de la journée et ensuite on va se coucher. Vous avez raison, à un moment, il faut se poser la question des solutions pérennes. J'étais en coordination de la veille sociale la semaine dernière avec

tous les acteurs des maraudes qui sont particulièrement démunis aussi puisqu'ils n'ont pas les moyens de travailler correctement. En plus, quand la préfecture fait des opérations en prévenant la veille au soir sans solution de relogement et qu'on leur dit qu'il faut effectuer le travail social dans la nuit, ce n'est pas possible, le travail social ce n'est pas cela, c'est un travail de temps long. De ce fait, cela disperse les tentes et les publics un peu partout et nous mettons encore plus de temps à aller les rechercher, cela bouscule le lien qui est fait avec eux et nous perdons juste du temps. C'est du temps perdu pour ces publics en premier lieu, c'est du temps perdu pour les travailleurs sociaux et c'est du temps perdu pour les habitants qui en plus ont eux-mêmes des liens privilégiés avec ces publics.

C'est plutôt sur cet angle que nous voulions insister. Cette réalité sociale à laquelle notre société doit répondre face à un désengagement scandaleux de l'État et des solutions 2 minutes sans réflexion de politiques publiques pérennes, là-dessus, nous sommes totalement d'accord. Voilà pourquoi notre vœu émet 2 attendus en particulier. Que la préfecture de région organise dans les plus brefs délais la mise à l'abri des jeunes en recours occupant les tentes du campement installé notamment sur le square du Bataillon de l'ONU sur lequel il y a une situation grave puisque la place Saint-Gervais a été évacuée. De toute façon, là c'est le bataillon, c'est la place Saint-Gervais, c'est Saint-Merri, c'est l'Hôtel de Ville, il n'y a pas une place qui occupe notre intérêt, c'est partout. Lors de la nuit de la solidarité, nous sommes montés à 649 au lieu de 300 et quelques. Nous concentrons l'attention non seulement parce qu'il y a les Halles, mais aussi parce que ce sont des sites historiques et que nous sommes en plein milieu. J'entends souvent que c'est parce que les associations sont là, ce n'est pas vrai, ce sont des sites historiques, ce sont les quais de Seine, donc nous avons cette préoccupation particulière à Paris Centre. C'est partout, donc c'est une situation globale de laquelle il faut s'occuper.

Le deuxième attendu est que l'État crée les conditions d'acceptation des places proposées dans les SAS régionaux, nous allons enlever « de province », dans les SAS régionaux tout court en leur ouvrant la possibilité réglementaire d'accueillir les jeunes en recours de reconnaissance de minorité. On dit que les jeunes refusent les départs dans les SAS régionaux, mais ils ne peuvent pas les accepter puisque ces SAS n'ont pas le droit de les accueillir. Il faut là aussi proposer des solutions qui soient non seulement pérennes, mais en plus acceptables sinon cela n'a pas de sens. Je pense que nous serons d'accord là-dessus aussi.

Pour faire court, nous sommes d'accord sur les solutions à apporter, mais ce n'est pas un ascenseur entre la mairie et l'État, à un moment, chacun prend ses responsabilités là où elles se trouvent. Nous avons outrepassé nos compétences, nous avons utilisé de l'argent, à la mairie, pour pouvoir faire face à cette situation. Héberger, nous l'avons fait dans des conditions artisanales et vraiment, je le redis, ce n'est pas ma manière de faire de la politique publique à Paris Centre. À un moment, il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Nous vous proposons de prendre l'occasion de votre vœu pour compléter un peu plus via les considérants sur les constats que nous avons faits ces derniers mois des

dysfonctionnements qui ont eu lieu, et avoir ces attendus très précis pour pouvoir aller vers des solutions pérennes comme vous le soulignez. Merci.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je comprends bien que vous êtes dans le camp du bien et nous sommes dans le camp du mal. Une fois de plus, nous mettons sur la table un sujet qui préoccupe beaucoup les habitants, nous soumettons cela 15 jours avant, et vous à la toute dernière minute vous mettez par-dessus une contre-proposition disant : « on ne peut pas accepter votre proposition parce que vous êtes la droite, vous êtes sales, vous êtes le camp du mal, nous, on a du cœur ».

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Non, c'est surtout parce que nous avons un campement absolument inédit depuis la semaine dernière sur le Bataillon de l'ONU, donc c'est une actualité.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

L'actualité date de pas mal de mois parce que quand au mois d'août les femmes seules avec des enfants étaient sur le parvis de l'Hôtel de Ville et que je suis allé les voir plusieurs fois, guidé par Aurore et d'autres associations, lorsque les bagarres ont commencé parce que des femmes d'autres ethnies sont venues les tabasser pour prendre leur place, il n'y avait personne à la mairie pour réagir. Quand l'église Saint-Gervais se fait envahir par les migrants qui viennent déféquer sous l'orgue, un ordre ancien, personne à la mairie ne réagit pour dire stop. Après, vous faites des leçons de morale en disant « finalement, les campements c'est plus agréable et plus pratique s'ils sont en bas de chez nous massivement sur les quais ». Cela ne marche pas ainsi. Sur les quais, c'est récent, c'est extrêmement désagréable. Je vous rappelle que ces gens-là sont en danger eux-mêmes parce qu'ils sont la proie de mafias qui les envoient sur le site de la tour Eiffel vendre n'importe quoi, voire vendre des produits stupéfiants. Ce sont des gens qui sont en danger, qui ont des traumatismes, donc qui sont aussi des dangers pour les gens autour d'eux parce qu'on ne sait pas comment ils vont réagir. Des guerres entre clans d'origines diverses ont lieu sous nos fenêtres et quand vous avez des batailles à la machette, ce sont les riverains qui les subissent. J'aimerais bien entendre la mairie autrement que quand on dépose un vœu ici le soir et que 2 minutes avant vous avez présenté votre contre-vœu alors qu'on ne vous a pas vus pendant des mois et des mois sur le terrain. Allez sur le terrain un petit peu plus et évitez aux habitants de Paris Centre de vivre ces dangers, ces menaces et cette anarchie qui n'est pas suivie. Alors maintenant bossez, allez sur le terrain et faites votre job !

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous on a la même passion pour l'humanité. Tu veux répondre, Raphaëlle ?

**Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Bonsoir tout le monde. Bonsoir cher public. Désolée, nous allons quand même réagir un tout petit peu là-dessus, cela fera office d'explication de vote. Merci beaucoup Shirley pour ton explication et tout le travail qui est fait par l'ensemble de la mairie et l'ensemble des services au niveau de l'arrondissement, mais aussi au niveau central pour aller aider des gens en détresse, en effet, je crois que Shirley l'a très bien expliqué. En fait, il y a une différence de conception dans la manière de présenter les choses, mais aussi d'aborder la politique publique. Nous pouvons l'assumer sans être ni le camp du bien ni le camp du mal puisque, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, vous refusez de voter certaines subventions à des associations parce que vous les trouvez idéologiquement trop éloignées de vous.

Je conclurai là-dessus, nous n'allons pas prendre de leçon de dignité de la part d'un élu de la république qui poste des photos de SDF à moitié nus sur les réseaux sociaux. Quand nous parlons de dignité humaine, de saletés, de puanteur, c'est vraiment très déplacé de votre part.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Continuez, continuez.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je vous propose de voter.

Nous allons d'abord voter le vœu de Christel TORIELLO. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Ce vœu est rejeté.

***Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.***

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons voter le vœu qui a été adopté en procédure exceptionnelle avec la modification de texte soumise sans « province ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

***Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants***

**VPC 2024 09 Vœu déposé par Raphaëlle RÉMY-LEULEU et les élu-es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif au plan de sécurité pendant les JOP et à la vidéosurveillance dans le secteur de Paris Centre**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous passons au vœu suivant qui est le 2024 09 déposé par Raphaëlle RÉMY-LEULEU concernant les JOP et la vidéosurveillance.

**Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Moi qui espérais créer de la concorde sur le sujet de la sécurité autour de la table ce soir... Le sujet sécurité et vidéosurveillance à l'aune des Jeux olympiques, 2 points principaux dans ce vœu. Je vais faire très court, je pense que nous avons mérité d'en terminer.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques s'accompagne d'un certain nombre de dérogations du droit commun, une période d'expérimentation, notamment de la vidéosurveillance algorithmique et il y a plein de petites bizarreries dans cette période d'expérimentation dont le fait qu'elle court jusqu'à juin 2025. Je tiens à vous rassurer toutes et tous, les Jeux olympiques et paralympiques ne vont pas durer jusqu'à juin 2025, mais l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique, de même que l'extension des pouvoirs du préfet de police, elles, vont durer jusque-là. Donc une demande d'information qui rejoint en cela complètement ce que nous disions en début de Conseil avec la communication de Monsieur le Maire.

Et un 2<sup>e</sup> point qui concerne plus spécifiquement le plan parisien de vidéo protection, le PVPP pour les intimes, dont nous parlons depuis 1 an, depuis 2 ans, nous y revenons régulièrement parce qu'il a évolué, y compris dans Paris Centre. Mais surtout quelque chose qui, je l'espère, nous mettra tous d'accord en tant qu'élus : nous avons besoin d'avoir l'évaluation des politiques publiques mises en place. Or, sur la vidéosurveillance à Paris, nous n'avons aucune évaluation ni de ce en quoi le plan respecte ou pas les libertés fondamentales, ni de ce en quoi le plan de vidéo protection de vidéosurveillance aide ou pas à la prévention des crimes, des délits et à la résolution des enquêtes. En plus, nous n'avons pas non plus d'évaluation financière de l'efficacité du plan de vidéo protection, c'est d'ailleurs une demande faite pour la bonne tenue des finances publiques, l'efficacité de la politique menée et pour la fraîcheur de nos disputes idéologiques au sujet de la vidéosurveillance. Ce vœu demande que nous ayons une véritable évaluation du plan de vie de protection de la Ville de Paris.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

D'abord Aurélien, ensuite Véronique.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Quand j'entends parler « d'évaluation », nous ne pouvons qu'être d'accord, c'est tellement rare qu'il faut en profiter. Pendant 4 ans, j'ai entendu Véronique LEVIEUX répéter constamment que la vidéo protection ne servait à rien, que c'était inutile et qu'il fallait s'en passer, jusqu'au moment où la préfecture de police a décrété qu'elle investirait dans les caméras, et Ariel WEIL s'est battu pour en récupérer quelques-unes. Je crois que nous avons eu droit à 2 parce que nous avons tellement pesté contre les caméras que nous n'étions pas prioritaires. Je suis content de voir qu'aujourd'hui les caméras reviennent un petit peu au goût du jour parce que c'est bien utile pour faire des enquêtes, pour savoir ce qui se passe et quand il y a des agressions graves, cela donne des informations. En tout cas, si nous sommes en désaccord sur l'usage que nous pouvons en faire et les perspectives



de la vidéo protection, une évaluation n'est jamais mauvaise en soi, donc nous allons voter pour ce vœu et nous finissons sur un moment de concorde.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

À Véronique LEVIEUX de répondre.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci. Bonsoir à toutes et à tous, merci, Raphaëlle, grâce à ton vœu j'ai l'occasion de dire quelques mots dans ce Conseil de secteur. Pour la fraîcheur de nos esprits, je ne sais pas si c'est exactement la phrase que tu as utilisée à 22 h 30, quand même, en ce lundi, nous allons essayer de faire court.

Tu l'as dit, je pense que ce vœu, tel que tu l'as présenté, devrait recueillir un assentiment général. Je ne reviendrai pas sur les enjeux de la communication, le Maire Ariel WEIL les a rappelés en début de séance et vous savez toutes et tous combien il a été attaché à organiser et à demander très tôt une réunion avec le préfet de police qui s'est tenue un peu plus tard que prévue, à destination des habitants de Paris Centre et il va continuer en ce sens. Nous continuerons d'être vigilants sur les nouvelles annonces qu'il pourrait y avoir en termes de sécurité sur l'organisation des Jeux olympiques.

C'est l'occasion peut-être pour moi de vous indiquer que les caméras de vidéosurveillance temporaires, même si c'est sur un délai plus long que la tenue des Jeux olympiques, vont être installées ou sont en train d'être installées quai des Tuileries Port-Royal, rue de Rohan, rue Saint-Honoré, jardin des Tuileries et rue de la Verrerie Archives. Ce sont les 4 caméras spéciales Jeux olympiques qui utilisent un dispositif algorithmique dans le cadre de la loi du 19 mai 2023, mais, heureusement, n'ont pas recours à la reconnaissance faciale qui a été un sujet à un moment donné.

Plus largement, sur le plan de vidéosurveillance de la préfecture de police, je pense qu'on ne peut qu'être d'accord et souhaiter un travail de transparence et de bilan que ce soit financier ou en termes d'utilité, quels que soient nos points de vue ici autour du Conseil de Paris. Dès lors que nous aurons un plan, il faudra qu'il soit partagé au sein de notre propre secteur comme des autres secteurs d'arrondissement et au sein du Conseil de Paris, je pense que c'est un point que nous pouvons préciser dans le vœu.

Donc, nous sommes favorables. Je pense que nous sommes tous des élus responsables, consciencieux et respectueux des propos des uns et des autres. Nous avons assez d'éléments pour argumenter politiquement contre les points de vue des autres, ce n'est pas la peine d'inventer des choses que je n'aurais pas dites, Monsieur Aurélien VÉRON. Si jamais ne vous trouvez ce que vous m'avez prêté dans les comptes rendus des conseils de secteur, je vous en prie, apportez-le au prochain Conseil de secteur.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous allons trouver.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Martine FIGUEROA.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je suis désolée, j'aurais aimé voter pour. Je ne vais pas voter contre parce que franchement je suis relativement d'accord sur tout ce que vous avez écrit. En revanche, si vous le remettiez un petit peu en forme, je vote sur la vidéosurveillance, j'avoue franchement que je ne peux pas voter pour de la façon dont c'est écrit. Je vais donc m'abstenir, car il y a quelques phrases qui ne me permettent pas de voter pour. Je ne peux pas être pour l'évaluation, je ne sais pas pourquoi un organisme indépendant, la préfecture de police est totalement capable de le faire. J'ai aussi le droit d'avoir mon opinion, Jacques, sans agressivité.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Raphaëlle, et ensuite nous concluons.

**Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Cela a été un sujet de discussion. Peut-être que la mise à jour n'était pas faite entièrement dans ODS puisqu'en fait nous nous étions posé la question de l'autorité indépendante et de la manière de le formuler. L'objectif n'était pas de dire qu'il fallait de la défiance vis-à-vis de la préfecture de police dans la conduite de l'enquête, mais qu'il fallait bien qu'il y ait une enquête et une évaluation de la même manière que la Cour des comptes, par exemple, est une autorité indépendante. Nous avons proposé de retirer la partie « autorité indépendante » pour la remplacer par « cette enquête donnera lieu à une présentation », ce que disait Véronique, « devant les conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris ».

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Si c'est dessus, je vais voter pour, mais je ne l'ai pas vu, honnêtement.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

D'accord, merci. Nous allons passer au vote. Tu peux nous rappeler l'amendement proposé pour que nous puissions voter.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

C'est le vote de Raphaëlle. Sous le contrôle de Raphaëlle, le dernier attendu est supprimé et il est remplacé par « que ce bilan soit communiqué à chaque Conseil d'arrondissement

ou de secteur (mais en tout cas notre secteur) ainsi qu'au Conseil de Paris». Et donc effectivement la référence qui a fait l'objet d'une discussion entre nous sur l'indépendance.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Qui vote contre? Qui s'abstient? Qui vote pour? Qui ne prend pas part au vote? L'unanimité du Conseil, bravo.

***Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants***

**VPC 2024 10 Vœu déposé par Corine FAUGERON et les élu-es du groupe Les Écologistes de Paris Centre relatif à la mise à disposition pendant les JOP d'un mode d'emploi précis sur les accès du secteur de Paris Centre**

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Ensuite nous avons un vœu dont nous avons convenu le retrait.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Absolument pas, je ne sais pas avec qui vous l'avez convenu.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous avons mal compris, d'accord. Corine, pour présenter ton vœu.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Le Maire en a beaucoup parlé au début du Conseil d'arrondissement, mais sans que je puisse présenter le vœu. Je demande qu'il y ait un mode d'emploi pour les habitants de Paris Centre pendant la durée des Jeux olympiques.

Personne ne sait comment les choses vont réellement se passer, comment nous allons pouvoir nous déplacer. Je n'habite pas exactement dans la zone SILT, mais je suis juste en deuxième ligne, à 30 m de la Seine et je ne sais pas du tout comment les choses se passent. Beaucoup d'habitants viennent me dire « est-ce que je pourrais faire ceci ? Est-ce que mes enfants pourront venir ? Que faudra-t-il faire pour qu'ils puissent venir ? ». Les gens pensent qu'ils pourront, mais ils ne savent pas ce qu'il faudra faire. Est-ce qu'il faudra le 10 mai aller tous demander un QR code ?

Tout cela est d'une opacité totale et c'est tellement compliqué que je pense qu'il faut un mode d'emploi papier qui dise très précisément comment les choses se passent par adresse, par ensemble de rues, par côtés de rue, parce que je pense que selon les côtés de rue ce ne sera pas forcément la même chose. Nous ne savons pas quels seront les trajets des bus ni où seront leurs arrêts. Ce sont des choses qui permettront à ceux qui vont rester à Paris de pouvoir se déplacer quasiment normalement dans Paris.

Je pense que c'est très important, et sous un format papier parce que nous l'avons dans la poche et nous pouvons toujours le consulter, c'est vraiment basique, c'est vraiment tout à fait temporaire, lié à une période très exceptionnelle qui ne se renouvellera pas. On ne fait pas juste une information sur un site, si on veut vraiment aider les gens c'est avec un papier qu'on peut avoir sur soi et qu'on peut toujours consulter.

Voilà, c'était mon vœu.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Martine FIGUEROA.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je vais voter pour parce que c'est une très bonne idée. Notre groupe a déjà élaboré un petit formulaire. C'est une très bonne idée pour les personnes âgées, pour les personnes qui n'utilisent pas internet, il n'y a pas que les vieux qui n'utilisent pas internet, il y a des jeunes. On dit toujours que les vieux n'utilisent pas internet, ma mère me dit qu'elle n'utilise pas internet, qu'elle est vieille, ce n'est pas vrai. Nous allons voter pour et vous avez parfaitement raison d'avoir élaboré ce vœu.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

J'ajouterais que c'est la destination, justement...

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous n'allons pas en finir. Boris. Aurélien VÉRON.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Nous trouvons aussi que c'est une judicieuse idée, d'autant que les questions du QR code ont été évoquées par le préfet de police pour aller dans des commerces, des restaurants et pour les riverains eux-mêmes. Comment cela va-t-il tourner ? Je crois que ce document peut être utile pour les habitants et pour les commerçants qui, le jour de la cérémonie d'ouverture, pourraient être fermés près de la Seine, des pharmaciens, des commerces importants. Nous sommes au mois de mai, un document précis, factuel, concret, serait extrêmement utile à tous.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Boris, tu peux répondre.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci Madame la Maire. C'est une situation complexe, il y a des conditions de circulation et d'accessibilité qui vont évoluer chaque jour pendant la période avant la cérémonie d'ouverture. Ce sera évidemment exceptionnel le jour de la cérémonie et Ariel l'a évoqué

en début de séance, comme cela a été dit de manière très complète. Il l'a dit, nous ne revenons pas sur le fait que ces mesures sont évolutives, discontinues et ponctuelles pour de bonnes raisons, en premier lieu des raisons de sécurité. Les périmètres SILT et rouge seront activés pour les 8 jours qui précèdent la cérémonie d'ouverture. Nous pouvons tout à fait convenir que ce sont des informations importantes et pas forcément faciles à intégrer.

À partir du 10 mai, dans quelques jours, la plateforme qui permettra de s'enregistrer préalablement pour pouvoir justifier d'une dérogation et pouvoir passer dans ces périmètres sera ouverte. C'est un des outils qui existent, et comme l'a rappelé le Maire en début de séance, ils sont nombreux : la foire aux questions de la Ville de Paris, la *newsletter* personnalisée qui permet de filtrer les informations pour faciliter les déplacements, le site internet du ministère des Transports qui permet de recenser des conseils et des informations pratiques et sur le site de la mairie de Paris Centre, nous relaierons beaucoup d'informations, l'information n'est pas manquante.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter en préparant ce Conseil et comme cela a été redit, il est vrai qu'un certain type de population n'a pas accès pour des raisons diverses aux outils en ligne, donc peut-être pouvez-vous amender votre vœu pour l'orienter vers une communication par courrier papier de la mairie de Paris Centre à l'attention de tous les résidents et toutes les résidentes de Paris Centre pour leur permettre d'avoir un résumé de toutes ces dispositions. Il sera probablement très difficile de tout détailler pour tous les endroits à toutes les dates, et ce courrier papier renverrait au site internet pour que cette information puisse être accessible aux résidentes et résidents.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

J'ajouterais qu'évidemment nos services d'accueil seront complètement formés et pourront renseigner au jour le jour beaucoup mieux qu'un papier qui sera désuet très vite. Est-ce que vous acceptez cet amendement ?

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

J'aurais peut-être pu l'accepter si on en avait parlé avant pour savoir exactement ce qu'on va mettre dans ce courrier. Parce que là je ne sais pas ce qu'on va mettre dans ce courrier. J'ai lancé ce vœu, j'étais tout à fait prête à travailler avec vous à faire ce mode d'emploi. Je ne comprends pas la réponse, il y a le site de la mairie, il y a le site de la Ville, moi je demande un papier qui permet à un enfant qui n'a pas de téléphone sur lui, vous savez que cela va même être interdit, de lire. Je ne comprends pas, je demande juste un papier, je veux bien participer à écrire ce papier.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

On te propose de faire un courrier du Maire, donc c'est un papier. Les informations sur les JO n'arrêtent pas de bouger.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je ne comprends pas pourquoi, c'est quelque chose dont nous aurions pu discuter, je suis d'accord, mais là je suis dans le flou absolu.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous n'allons pas épiloguer dans ce cas.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je ne suis pas contre la modification, mais je ne peux pas le modifier parce que je ne sais pas dans quel sens. Que va-t-on écrire ? C'est la question.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

On propose un courrier du Maire.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Un courrier du maire, moi je peux vous proposer un courrier du Saint-Esprit !

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Corine, le problème sur la circulation est que cela change tout le temps, d'accord. Quand tu regardes sur les sites internet pour savoir ce qui va se passer en bas de chez toi pendant les JO, ce n'est pas une carte qu'il te faut, c'est 50, parce qu'à chaque demi-journée pendant un mois ce ne sont pas les mêmes périmètres qui sont activés et désactivés. On ne peut donc pas avoir un bottin de 500 pages. Ce qu'il faut faire et qui est proposé dans le courrier du Maire, c'est une synthèse disant où trouver les informations et proposer de venir en mairie. Nous ne pourrons jamais avoir quelque chose d'exhaustif à l'échelle de la rue ou du quartier sur tout ce qui se passe pendant tous les jours des JO, c'est impossible.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Florent.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Je réponds quand même à Florent. Honnêtement, je rentre en train de la gare Montparnasse, je veux aller chez moi...

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Il est 22 h 55. Nous aimerions finir ce Conseil.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

... il est 22 h 55, je n'ai plus de portable, je n'ai plus rien, comment je fais ? Eh bien, je ne sais pas et je ne saurai jamais si je n'ai pas un papier qui me permet de le savoir.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Un papier ne te permettra pas de savoir. Nous allons passer au vote parce que je pense que nous allons tourner en rond. Qui vote contre sans amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je ne sais pas ce que cela donne avec les pouvoirs, nous allons laisser nos services compter. On recommence le pour. 1 abstention. Le vœu est bien rejeté.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants*

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

C'est presque fini, mais Ariel a demandé de vous lire l'agenda le plus rapidement possible, si je peux avoir encore 5 secondes d'attention de votre part, si tout le monde est concentré, cela ira beaucoup plus vite :

- le prochain café du Maire aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin,
- le prochain Conseil de secteur aura lieu le 11 juin à 19 heures,
- le Conseil de Paris aura lieu du mardi 21 mai au vendredi 24 mai,
- la réunion publique Tous modes d'accueil pour la petite enfance aura lieu le mercredi 29 mai.

Au niveau des commémorations, vous avez :

- la cérémonie de la Victoire qui a eu lieu aujourd'hui,
- l'hommage aux personnes victimes de LGBT phobie aura lieu le vendredi 17 mai à 10 h 30 au 1, rue Léopold Bellan,
- l'hommage aux 260 élèves des Hospitalières Saint-Gervais déportés lors de la rafle du Vel' d'Hiv' aura lieu le mardi 21 mai à 10 h 30,
- le 84<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin par le Général de Gaulle aura lieu le mardi 18 juin au Monument aux Morts de la mairie de Paris Centre.

Je m'arrête là et je vous souhaite une bonne soirée. Non, c'est clos.

**Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Ce sont les 10 ans du Carreau du Temple et nous avons un scrutin, les élections européennes le 9 juin, je me permets de le rappeler et d'inviter chacun et chacune à venir voter et à tenir les bureaux de vote en ma délégation de chargée à la citoyenneté.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Raphaëlle. Bonsoir à tous.

*La séance est levée à 23 h 08.*